

INSERTION ORIENTATION EMPLOI FORMATION AU-DELÀ DES RUPTURES



Séance Plénière du 18 décembre 2015

Rapport du CESE de
Lorraine

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en séance plénière le 18 décembre 2015.

Présidente du Groupe de Travail

Naïma Chabridon-Hassani

Coordination et suivi

Nicole Perruchot-Vesque

Chargée de Mission

Membres du Groupe de Travail

Valérie Bégé

Guylène Finance

Anne Laurendeau

Marie-Madeleine Maucourt

Cécile Michel

Catherine Prinz

Laurent Schmitt

Catherine Thuet

Mentions légales

Editeur : CESE de Lorraine

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1

Imprimeur : Région Lorraine

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1

Tirage : Décembre 2015

ISBN : 978-2-11-151393-8 et 978-2-11-151394-5

Dépôt légal : Décembre 2015

Sommaire

Remerciements aux personnes auditionnées	Page 6
Introduction	Page 7
1ère partie - Pourquoi des ruptures ?	Page 11
2ème partie - L'observation des mesures : ce qui se fait	Page 43
3ème partie - Les leviers d'actions : préconisations du CESEL	Page 53
Conclusion	Page 55
Glossaire et Annexes	Page 59

Remerciements aux personnes auditionnées

Nadine Carpentier - Provisseure du LP Poncelet et CFA ASTIER

Véronique Chloup - OIP Université de Lorraine

Laurence Demonet - Vice-présidente déléguée aux actions régionales relevant de la Formation et de l'accompagnement des parcours de vie

Laurence Denis - Chargée de mission DISP EST Strasbourg

Mario Familiari - Provisseur du LP du bâtiment Montigny les Metz

Véronique Genet - Directrice AMILOR

Nelly Gilson - Directrice de la formation CRCIL

Sébastien Malgras - CFA du BTP de Montigny les Metz

Pierre Yves Kremer - CFA Marly auto

Christine Peiffer - Mission locale de Briey

Jean-Pierre Scheveffer - Directeur Alaji

Michel Henry - Principal du collège des Hauts de Blémont de Metz Borny

Abdelali Fahime - Directeur général adjoint du CMSEA

Laurence Naert - Déléguée régionale de l'Onisep Lorraine, Chef du service académique d'information et d'orientation

Christian Nosal - Président CMA Moselle

Fabien Lo Pinto - Directeur E2C Lorraine

Farid Hammouda - Directeur E2C Woippy

Malika Dati - Vice-présidente de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Directrice du pôle alternance post-bac (BTS) lycée privé Pierre de Coubertin à Nancy

Gérard Renouard - Chambre régionale d'agriculture

Sylvia Stinger - Mission locale Lunéville

Hamdi Toudma - Secrétaire général de l'association AVICENNE

Introduction

La rupture peut être définie comme une discontinuité subie ou choisie par un individu dans son parcours de vie.

Lorsque les ruptures sont négatives elles peuvent conduire à un processus de dégradation pouvant aller jusqu'à la déconstruction sociale.

Si les ruptures de parcours ne concernent pas seulement les jeunes, elles revêtent une importance spécifique pour ce public pour qui les modalités d'insertion sont déterminantes. Aussi et face à l'importance des thématiques à appréhender et analyser, le groupe de travail a souhaité, dans un premier temps, se limiter à l'analyse des causes et des traitements des ruptures auxquelles les jeunes sont confrontés.

« Pour les accompagnateurs les enjeux importants quant à la réussite des jeunes les moins formés résident dans la prévention des ruptures » (Les jeunes lorrains accompagnés par les missions locales en 2012 LORPM mai 2014)

Pour apporter des réponses aux questions posées par la lettre de mission, pourquoi ces ruptures, comment les traiter et comment les éviter, le groupe de travail a fait le choix de rencontrer les acteurs de terrain concernés par cette thématique et de poursuivre ainsi les réflexions engagées précédemment par le CESE sur les jeunesⁱ.

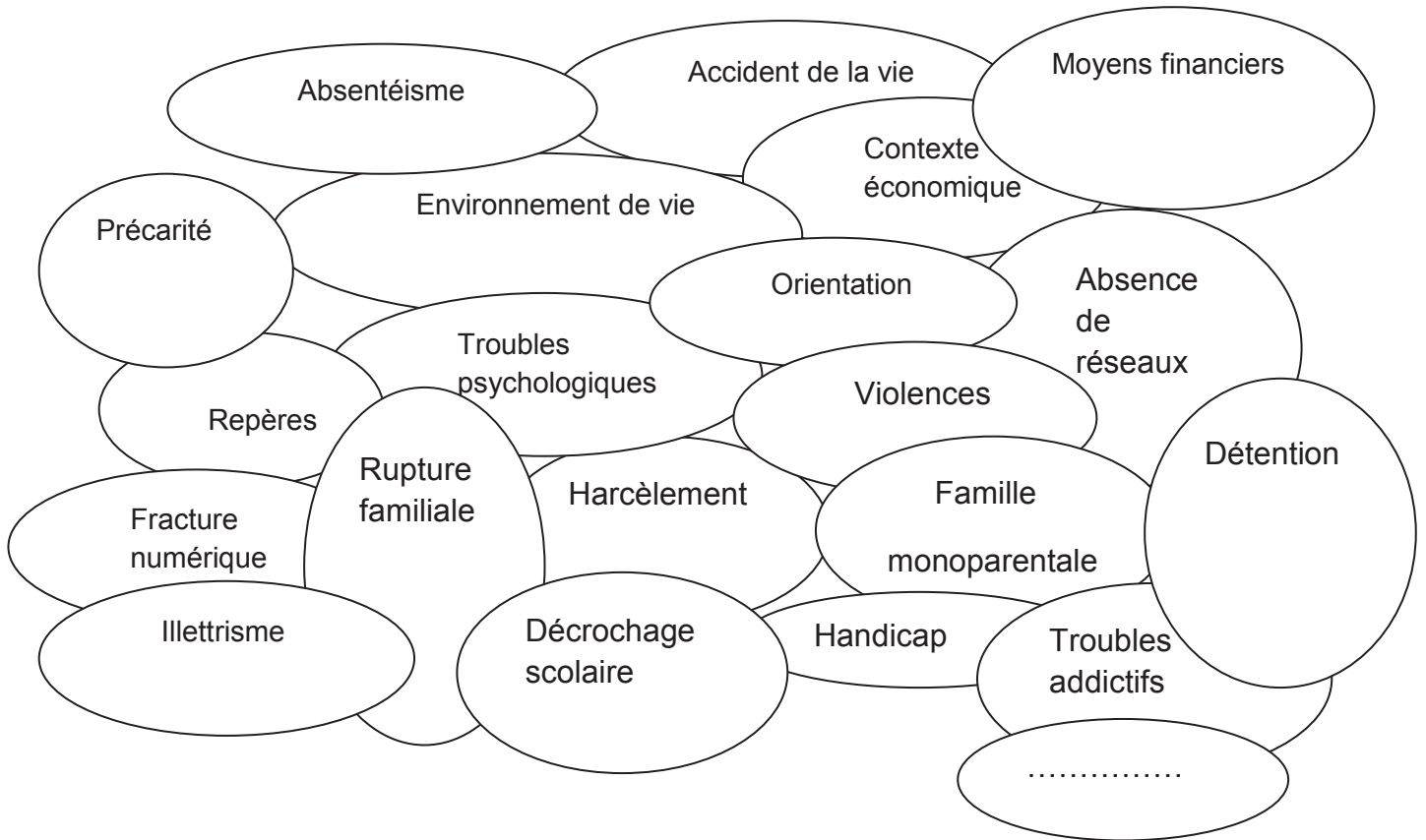
ⁱ http://www.ceselorraine.eu/img_base/ged_v2/145/2007-cesel-rapport-jeunes.pdf

POURQUOI DES RUPTURES ?



PARTIE 1

Pourquoi des ruptures ?



Les ruptures trouvent leur origine dans de multiples causes souvent interdépendantes. Elles résultent d'évènements structurels ou conjoncturels (accident). L'agrégation des différents facteurs engendre des scénarios différents dans les parcours de vie des individus. Pour y répondre le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) a décliné 4 types de parcours :

- parcours formation initiale - premier emploi
- parcours mobilité subie - recherche d'emploi
- parcours insertion
- parcours mobilité choisie – professionnalisation

Les constats chiffrés sont alarmants puisqu'en France:

→ 1 jeune de 18 à 29 ans sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (INSEE)

→ Le nombre de jeunes de 15 à 29 ans ni en études, ni en formation, ni en emploi désignés par l'acronyme NEET (not in education, employment or training) reste très mal connu mais il est estimé entre 1,6 et 1,9 million (CAE Eurostat)

Selon les résultats de l'enquête PISA 2012 « La France, championne de l'inégalité »

Le programme Pisa est un ensemble d'études menées par l'OCDE visant la mesure des performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Leur publication est triennale. La première étude fut

menée en 2000. Le test PISA comporte trois dimensions: compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Chaque évaluation réalisée tous les trois ans met l'accent sur une de ces trois compétences particulière, la lecture, les mathématiques et les sciences.

Contrairement à la tendance observée dans les pays de l'OCDE, on constate en France que le milieu social dont l'élève est issu conditionne de plus en plus sa réussite scolaire.

La France occupe ainsi la dernière place du classement par rapport à cet indicateur en mathématiques. Pour la compréhension de l'écrit, les inégalités sociales pèsent aussi lourd dans les résultats des élèves. (enquête PISA 2012)

Enfin l'étanchéité des dispositifs, leur complexité, l'inadaptation des rythmes scolaires, les problèmes récurrents de carte scolaire, la dévalorisation des filières professionnelles, l'orientation des élèves par défaut sont autant de facteurs endogènes qui induisent nombre de comportements à risque.

Toutes ces difficultés ne permettent pas aux différents dispositifs d'être pleinement efficaces.

Le groupe de travail s'est attaché dans un premier temps à analyser les ruptures les plus marquantes rencontrées. Aucune hiérarchie dans la présentation de ces ruptures n'est effective, tous ces facteurs pouvant s'imbriquer, se combiner les uns avec les autres.

1- Le Décrochage

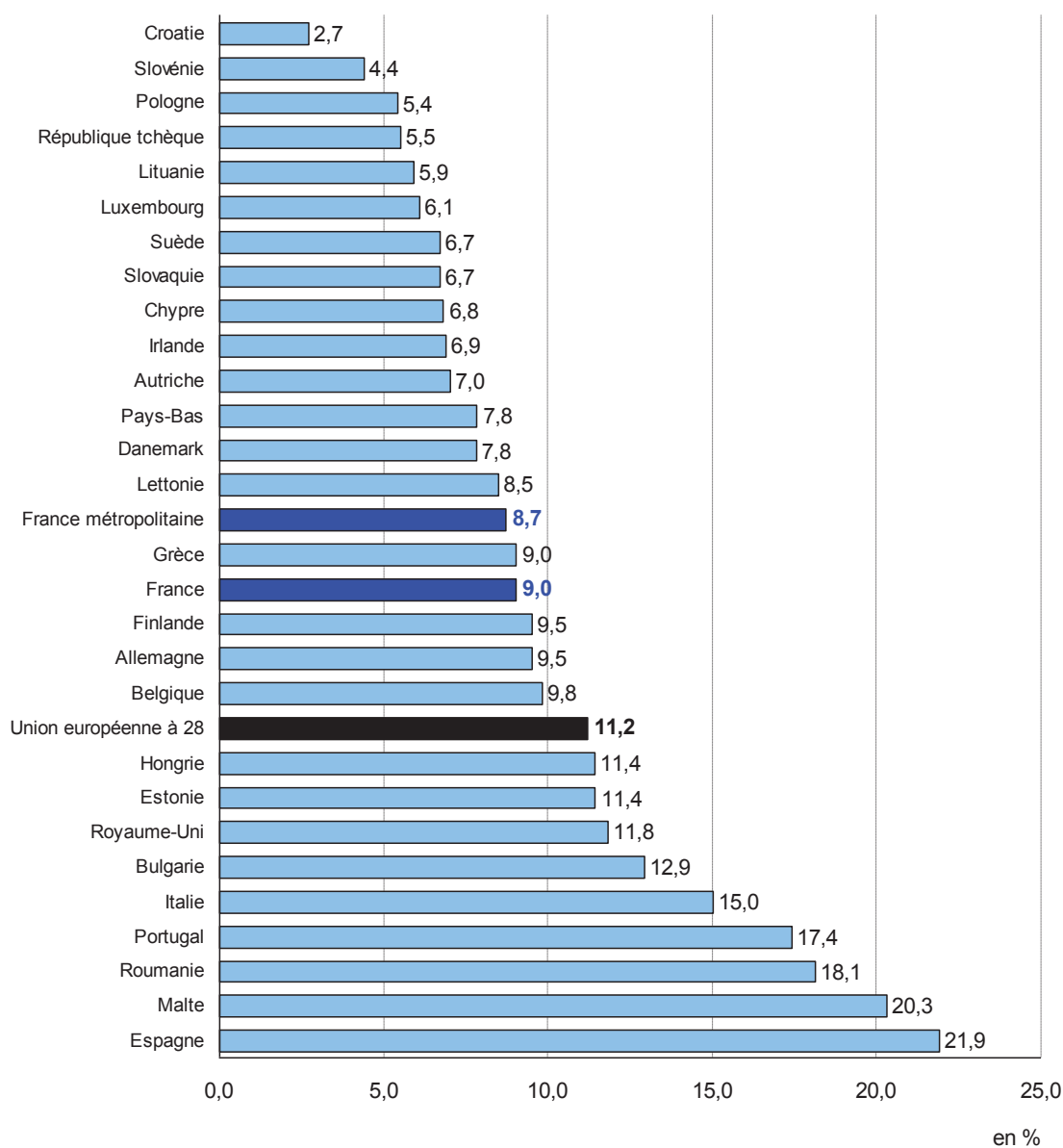
Le décrochage est un processus complexe qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

Un décrocheur est un jeune de plus de 16 ans qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu le diplôme dans lequel il s'était engagé (de niveau V ou plus).

Cet « éloignement » peut commencer sous la forme de désintérêt, d'inappétence, jusqu'à un rejet de l'école et une opposition aux méthodes pédagogiques. Il peut aussi aller d'une attitude de désinvolture, d'indifférence, puis de retrait jusqu'au renoncement. L'abandon est souvent progressif par l'absence ou la faible mobilisation dans les activités et dans les exigences scolaires. Mais il peut aussi être brutal, soudain, résultat d'un acte volontaire. Il s'agit là d'un processus plus ou moins manifeste.

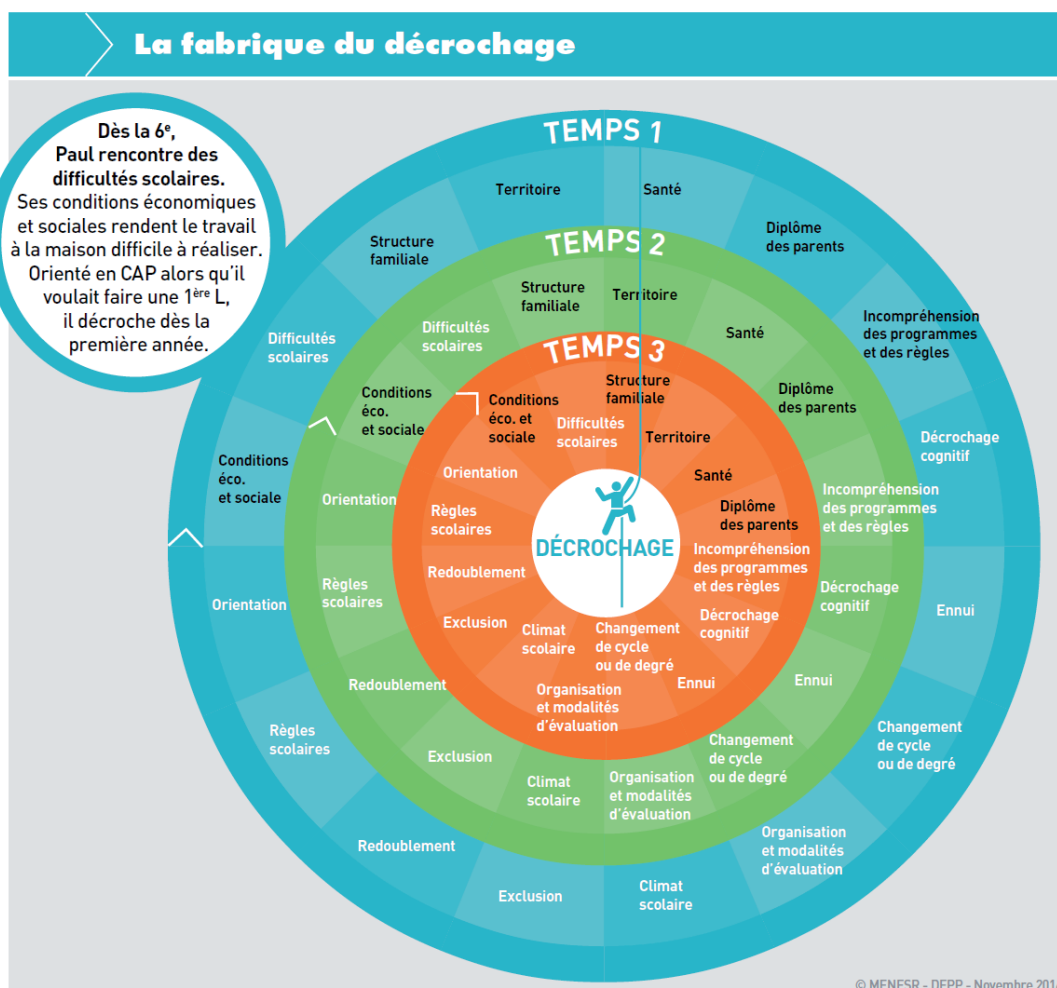
Les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel...) ce qui complexifie le repérage des élèves potentiellement décrocheurs.

Sorties précoces en 2014 des jeunes âgés de 18 à 24 ans dans l'Union européenne



Lecture : en France en 2014, 9 % des jeunes de 18 à 24 ans ne poursuivent ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat : ils sont sortants précoces. C'est le cas de 8,7% des 18-24 ans de France métropolitaine.

Sources : Pour la France Métropolitaine : Insee, enquêtes Emploi, calculs Depp. Pour les autres champs géographiques : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (site internet, 12 octobre 2015)



Ce schéma permet d'illustrer la complexité et la multiplicité des facteurs pouvant mener des jeunes à décrocher du système scolaire.

4096 combinaisons de décrochage sont possibles

Le contexte régional

ACADÉMIE DE NANCY-METZ



Les zones à risques d'échec scolaire

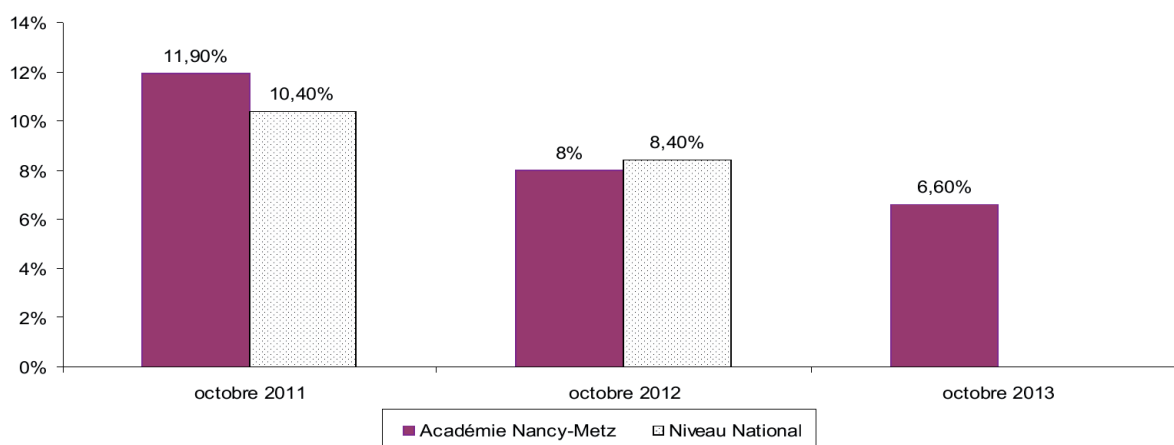
- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Précarité économique dans les petites et moyennes communes
- Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- Fragilité culturelle dans les petites communes
- Milieu rural vieillissant
- Sécurité économique et soutien culturel

Sources : Insee RP 2006, Revenus fiscaux localisés ; calcul et cartographie : Céreq - ESO Caen

Les chiffres du décrochage dans l'académie de Nancy-Metz

	Académie Nancy-Metz nombre de jeunes en situation de décrochage (données SIEI)	%de la population des +16ans	National nombre de jeunes en situation de décrochage (données SIEI)	%de la population des +16ans
Octobre 2011	9836	11,9%	231308	10,4 %
Octobre 2012	6381	8%	186353	8,4%
Octobre 2013	5061	6,6%	156978	NC
Octobre 2014	6000	7%		7,3%

% des jeunes décrocheurs en fonction de la population des plus de 16ans



Pour un candidat recalé au Bac sur deux, l'échec à l'examen se solde par le décrochage scolaire. C'est le constat préoccupant dressé par une étude du ministère de l'Éducation nationale.

Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités entre les filières du Bac. En effet, la tendance au décrochage est plus forte dans la voie professionnelle. En 2013, sur les 41 500 candidats ayant échoué au Bac pro, seuls trois recalés sur dix se sont réinscrits l'année suivante, tandis que dans les voies générale et

technologique, sur les 42 000 candidats ayant raté leur Bac en 2013, sept sur dix se sont réinscrits en 2014.

Le taux de réinscription fluctue également selon les académies, de 60 % pour le bac général et technologique à La Réunion à 81 % à Mayotte. En métropole, c'est dans l'académie de Limoges qu'il est le plus faible (64 %) et dans celle de Reims qu'il est le plus élevé (76 %).

5 – Proportion de réinscription au bac GT en 2014 après un échec en 2013 selon l'académie (en %)



Lecture : 81 % des candidats recalés au bac GT en 2013 à Mayotte se sont réinscrits en 2014.
 Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Le retard scolaire et la note, deux facteurs déterminants

L'âge et la note obtenue au Bac en 2013 sont deux facteurs déterminants, souligne également l'étude. Plus les élèves sont « en retard » sur le parcours scolaire, et plus ils abandonnent. Ainsi, au Bac général et technologique, 84 % des candidats recalés « à l'heure » se réinscrivent, contre 66 % pour ceux accusant une année de retard et 47 % pour ceux ayant deux ans de retard ou davantage.

La voie professionnelle à l'épreuve du baccalauréat et de la hausse du niveau d'éducation : les 30 ans du « Bac pro »

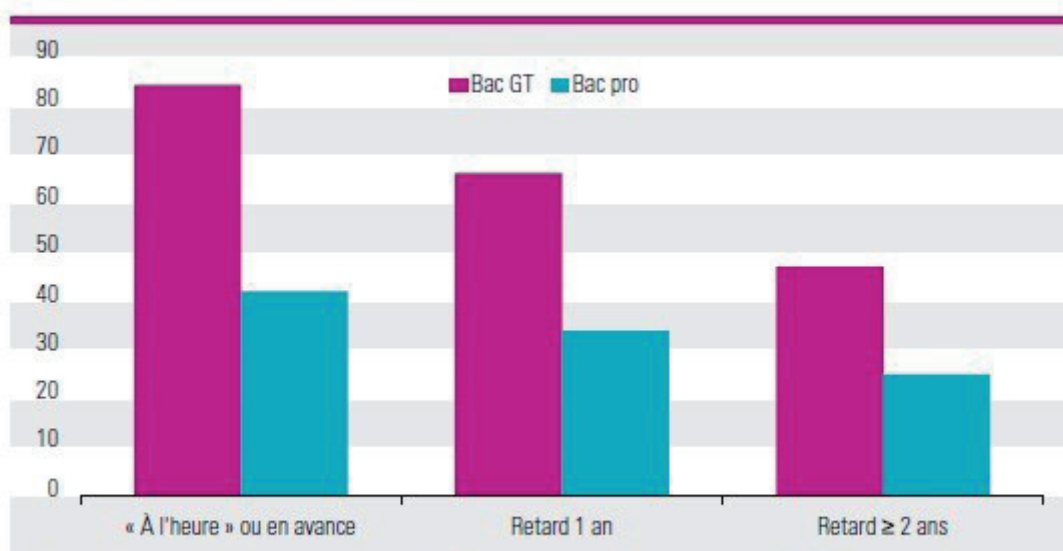
La France s'est engagée depuis les années 1980 dans une politique de hausse du niveau d'éducation successivement marquée par quelques objectifs clés :

- conduire « 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 2000 » mais également 100% d'une génération au minimum au niveau du CAP ou du BEP (1989) ;
- mener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (2005) ;
- assurer un continuum de formation de « bac moins trois à bac plus trois » (2012).

En rupture avec ceux qui, jusque dans les années 1960, « pensaient » la politique éducative en termes d'âge minimum de scolarité obligatoire, ces objectifs promeuvent des ambitions quantitatives d'accès au diplôme de la population à l'origine d'importantes transformations dans le système éducatif.

Avoir obtenu une note inférieure à 8 (et ne pas avoir pu passer les épreuves de rattrapage) est aussi un facteur aggravant.

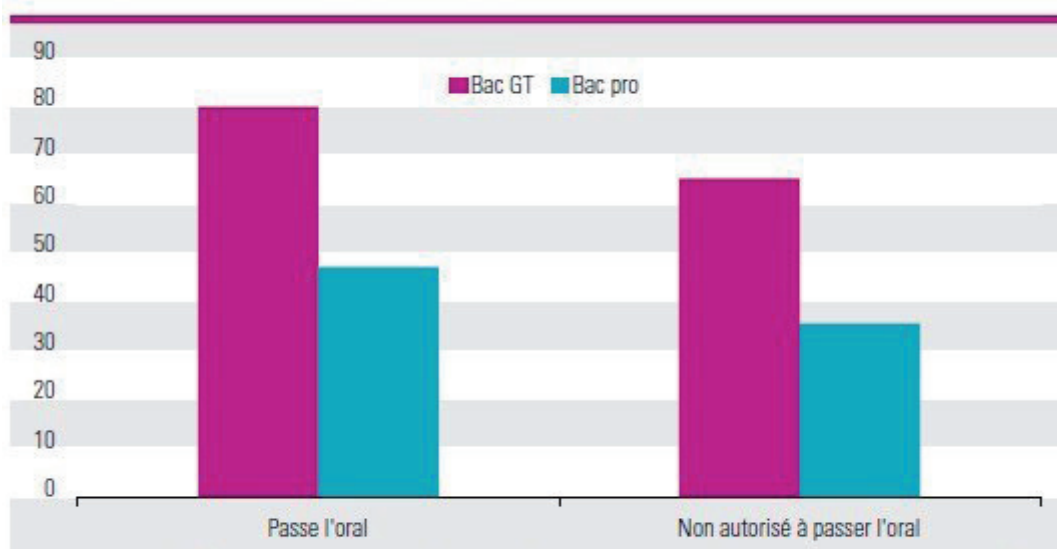
2 – Proportion de réinscription pour les candidats ajournés en 2013 au baccalauréat selon l'âge (en %)



Lecture : 84,4 % des candidats ajournés au bac GT en 2013 et qui étaient « à l'heure » se sont réinscrits à l'examen en 2014.
 Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

3 – Proportion de réinscription pour les candidats ajournés en 2013 au baccalauréat selon la décision du premier groupe (en %)



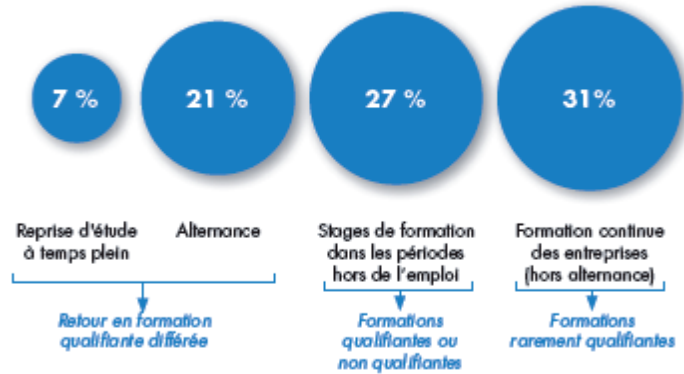
Lecture : 80 % des candidats ayant échoué au bac GT 2013 après l'oral de rattrapage se réinscrivent, contre 65 % pour les candidats non autorisés à passer l'oral.

Champ : baccalauréats 2013 et 2014 (MENESR), France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

Encadré 1 • Recours des sortants sans diplôme aux dispositifs de formation post-initiale

Les modalités ne sont pas exclusives, certains jeunes peuvent avoir été engagés dans différents types de formation.



Source : enquête Génération 2004, interrogation de 2011.
Champ : ensemble des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme.

Un handicap pour la vie professionnelle

Les candidats apprentis auraient par ailleurs moins tendance à se réinscrire. Ceci malgré les bons résultats qui sont constatés pour ceux qui retentent l'examen. En 2014, un peu plus de 19 % des recalés à la session 2013 du Bac pro ont finalement obtenu leur diplôme, contre 52 % pour la filière générale et technologique.

L'échec au Bac est un facteur aggravant pour l'insertion sur le marché de l'emploi. « Entre avoir un diplôme ou ne pas en avoir du tout, sur le marché du travail, c'est le jour et la nuit ». Selon une étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), 40 % des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2007 étaient au chômage trois ans après la fin des études

La lutte contre le décrochage scolaire est aujourd'hui une préoccupation importante des pouvoirs publics. Du primaire à l'université, tous les niveaux de formation sont concernés.

Dans le supérieur les analyses permettent de cibler les caractéristiques « personnelles » qui favorisent le décrochage universitaire :

- Le type de baccalauréat : plus de 3 bacheliers professionnels sur 4 et plus d'un bachelier technologique sur 2 décrochent au premier semestre
- Une inscription par défaut : près de 3 bacheliers généraux sur dix inscrits à l'université par défaut décrochent au cours du premier semestre contre moins d'1 sur 10 ayant fait le choix de sa filière
- Le retard scolaire
- L'exercice d'une activité salariée en parallèle des études

Pour faire reculer le phénomène du décrochage, il convient de répondre à un double impératif : développer les propositions offertes aux décrocheurs et prévenir en amont les risques de décrochage.

Rupture du contrat d'apprentissage

Si l'apprentissage est une voie de formation dont les vertus en termes d'insertion professionnelle sont reconnues, le risque de décrochage est loin d'être faible pour les jeunes apprentis. Ce phénomène est toutefois difficile à appréhender car il n'existe pas à l'heure actuelle de suivi régulier et national des ruptures de contrats d'apprentissage. Les données sont donc éparpillées et partielles.

L'enquête Génération 2004 du Céreq est ainsi une des rares à fournir des informations sur les ruptures et leurs motifs à l'échelle nationale. On estime à 17% la part des apprentis ayant quitté l'entreprise avant la fin du contrat. Pour connaître plus précisément les raisons des ruptures, des enquêtes spécifiques doivent être conduites au niveau régional ce qui n'a pas été fait, et c'est regrettable, en Lorraine. Dans le Nord - Pas-de-Calais par exemple l'analyse précise des cas de rupture a permis de dégager des pistes pour mieux les éviter.

Le Livre Blanc sur le développement de l'apprentissage en Lorraine élaboré au courant de l'année 2015 a pointé l'absence préjudiciable de données chiffrées sur cette thématique.

Plus les ruptures surviennent tardivement, moins elles sont suivies d'abandon. Ainsi, le ratio des abandons par rapport aux ruptures varie entre 67 % et 70 % lorsque la rupture survient après 7 mois de contrat contre 75 % à 78 % lorsqu'elle survient plus précocement. Les ruptures plus tardives n'ont probablement pas les mêmes causes que les plus précoces. Les jeunes qui rompent après 6 mois le font moins souvent par rejet des contraintes de l'apprentissage que ceux qui rompent quasi immédiatement. Les premiers ont donc une propension plus forte à rebondir vers un nou-

veau contrat. Plus l'apprenti est jeune et plus le taux de rupture est élevé : 36 % pour les moins de 18 ans contre 18 % pour les plus de 21 ans. Ce phénomène témoigne souvent d'un processus de tâtonnement lié à la découverte du marché du travail par des jeunes sortant du système scolaire sans aucune expérience professionnelle. Les taux de rupture et d'abandon diminuent lorsque le niveau de diplôme préparé s'élève. 36 % des contrats des primo entrants sont rompus précocement au niveau CAP-BEP alors qu'ils sont 16 % dans le supérieur. Le taux d'abandon est plus faible: 28 % lorsque le diplôme préparé est de niveau CAP-BEP, Les taux de rupture et d'abandon sont particulièrement importants dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration : près de la moitié des contrats sont rompus avant terme et près de 40 % des primo entrants abandonnent l'apprentissage sans terminer leur contrat. Enfin, le taux de rupture varie selon la taille de l'entreprise : plus l'entreprise est petite et plus le taux de rupture apparaît élevé.

La rupture du contrat d'apprentissage (national)

Tableau C • Taux de rupture et d'abandon par âge, niveau de diplôme préparé, métier préparé et taille d'entreprise (campagne 2012-2013)

	Taux de rupture	Taux d'abandon (360 jours)	Ratio abandon / rupture (en %)
Âge de l'apprenti			
Moins de 18 ans	35,8	26,6	74,4
Entre 18 et 20 ans.....	25,1	19,8	78,9
21 ans ou plus	17,7	14,1	79,4
Niveau de diplôme préparé			
V.....	36,4	28,4	78,1
IV.....	28,8	21,4	74,2
III et plus	15,7	11,5	73,7
Métier préparé			
Industrie.....	28,6	22,3	77,8
Bâtiment	32,3	25,5	78,9
Transport-logistique.....	18,6	16,1	86,6
Commerce-gestion.....	25,2	19,7	78,2
Hôtellerie-restauration.....	49,4	38,1	77,1
Autres services	23,5	17,6	74,9
Taille de l'entreprise			
De 0 à 49 salariés.....	33,9	25,6	75,5
De 50 à 249 salariés.....	16,2	13,3	82,3
250 salariés ou plus.....	11,8	9,7	82,2
Ensemble.....	27,7	21,2	76,4

Lecture : 35,8 % des primo entrants de moins de 18 ans rompent précocement leur contrat ; 26,6 % abandonnent l'apprentissage 360 jours après leur rupture.

Champ : primo entrants, contrats commencés au cours de la campagne 2012/2013 ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage.

FOCUS 1

La Lutte contre le décrochage : un enjeu majeur – une mobilisation de tous

Une implication insuffisante des familles

La nécessité d'une prise en compte du décrochage très en amont, dès l'école primaire éventuellement

Une vigilance nécessaire à développer à certains moments forts, clés dans la scolarité (post- conseil de discipline- changement de cycle...)

Assouplissements, coordination, simplifications deviennent indispensables devant l'extrême complexité des dispositifs

Un décalage avéré entre orientation et affectation aux conséquences désastreuses

Une orientation mal préparée et souvent subie

Une absence de consolidation des suivis des ruptures de contrat d'apprentissage

2- Le harcèlement scolaire

Il y a harcèlement scolaire lorsqu'un élève a des propos ou des comportements répétés vis-à-vis d'un autre élève ayant pour but ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie. Ils se traduisent par une altération de la santé physique ou mentale de la victime. Les actes concernés peuvent être des brimades, des humiliations, des insultes répétées... Les faits sont sanctionnés qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement. L'âge de la victime et l'utilisation d'internet constituent des circonstances aggravantes.

La loi punit également les menaces de mort et les incitations au suicide.

Le harcèlement c'est quoi ?

La violence peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. L'enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire sont :

- la violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- la répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- l'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- l'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- un handicap (physique, psychique ou mental), un trouble de la communication qui affecte la parole (bégalement/bredouillement)
- l'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- des centres d'intérêts différents



Enfin le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte.

Le harcèlement se développe en particulier :

• **Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé** : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.

• **Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées** par l'équipe éducative : il est indispensable que les parents et les élèves ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives.

Les conséquences du harcèlement sont multiformes :

Conséquences pour la victime :

- Perte de l'estime de soi.
- Perte du goût au travail.
- Baisse des résultats scolaires.
- Développement de diverses stratégies d'évitement de ses agresseurs.

Conséquences pour la communauté scolaire : le harcèlement « enseigne » :

- La loi du plus fort
- La loi du silence
- La non - assistance à personne en danger.

Soit tout le contraire d'une éducation à la citoyenneté.

FOCUS 2

Le harcèlement scolaire : sensibilisation et prévention

La lutte contre le harcèlement a été inscrite dans la loi de refondation de l'école.

La France qui est en retard dans ce domaine a mis en place des actions d'information, de prévention et de formation à l'attention des familles, des élèves et des enseignants.

3- L'illettrisme

L'illettré est celui qui est en difficulté face aux savoirs de base. Par savoirs de base sont désignés les savoirs définis par le système scolaire et représentant le seuil de tout apprentissage : maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul, les opérations concrètes.

L'illettrisme se rencontre le plus fréquemment :

- parmi les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire ;
- chez les salariés ayant longtemps exécuté des actes de travail ne nécessitant aucun recours à l'écrit, au sein de secteurs d'activité occupant une main d'œuvre peu qualifiée.

Quelques données chiffrées

Les jeunes Françaises et Français, lorsqu'ils ont un peu plus de 17 ans, sont convoqués à une Journée Défense Citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils passent notamment des tests de lecture. Nous disposons désormais des pourcentages de jeunes en difficulté de

lecture pour les années 2006 à 2013, dans les différentes régions et dans tous les départements français. Les chiffres présentés ici ont été fournis à la demande de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (AN-LCI) par la Mission Liaison Partenariat du Ministère de la Défense d'après le travail effectué par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale. En France métropolitaine, 3,5% des jeunes reçus à la JDC en 2013 étaient en situation d'illettrisme.

Attention: en 2009, une nouvelle façon automatisée de passer les tests a été introduite (à l'aide d'une « zapette » et d'un ordinateur). Cette nouveauté rend les chiffres difficilement comparables entre l'année 2009 et les précédentes.

En Lorraine 3% de jeunes Lorrains reçus à la JDC rencontraient des difficultés sévères de compréhension de l'écrit en 2014. Ils étaient 3,6% en 2004 (contre 3,8% en 2013).

1 - Les profils de lecteurs à la Journée Défense et Citoyenneté 2014 (en %)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	En %
5d	+	+	+	68,6	74,0	71,2	Lecteurs efficaces 81,8
5c	+	-	+	12,3	8,6	10,5	
5b	+	+	-	5,6	7,3	6,4	Lecteurs médiocres 8,6
5a	+	-	-	2,4	1,9	2,2	
4	-	+	+	3,6	3,1	3,4	Très faibles capacités de lecture 5,5
3	-	-	+	2,8	1,4	2,1	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères 4,1
1	-	-	-	2,8	1,8	2,3	

Lecture : la combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note: par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP.

Les chiffres* nationaux et régionaux des Journées Défense Citoyenneté de 2004 à 2014

En France en 2014, 4,1% des jeunes reçus à la JDC (soit 31 837) étaient en situation d'illettrisme.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALSACE	5,2%	5,2%	5,3%	4,9%	5,1%	4,6%	4,6%	4,1%	3,9%	3,8%	3,6%
AQUITAINE	3,7%	4,0%	4,4%	5,0%	5,1%	4,4%	4,1%	3,6%	3,4%	3,5%	3,3%
AUVERGNE	3,2%	3,1%	2,6%	2,5%	3,0%	3,6%	3,3%	4,2%	3,7%	2,8%	2,9%
BOURGOGNE	5,1%	4,5%	5,3%	4,8%	4,9%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%	3,8%	3,6%
BRETAGNE	3,1%	3,1%	3,3%	3,6%	3,7%	3,4%	4,2%	3,1%	3,0%	3,0%	2,9%
CENTRE	4,4%	4,0%	4,3%	4,8%	4,8%	4,9%	3,3%	4,6%	4,1%	3,8%	4,4%
CHAMPAGNE-ARDENNE	6,4%	5,3%	5,2%	6,0%	6,1%	6,5%	4,4%	5,2%	5,1%	4,2%	4,2%
CORSE	5,9%	3,1%	4,5%	5,5%	2,6%	3,5%	5,5%	3,8%	3,3%	2,6%	2,8%
FRANCHE-COMTE	4,6%	2,9%	2,8%	3,6%	3,5%	4,5%	3,9%	3,8%	3,5%	4,7%	4,2%
ILE-DE-FRANCE	3,8%	3,9%	4,5%	4,7%	4,7%	4,2%	4,3%	4,0%	3,2%	3,0%	2,9%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,2%	4,8%	5,0%	5,2%	5,4%	4,7%	5,0%	3,9%	3,8%	3,3%	3,1%
LIMOUSIN	4,0%	3,7%	3,9%	4,4%	3,8%	4,4%	4,3%	4,7%	4,0%	3,9%	3,2%
LORRAINE	3,6%	3,7%	4,0%	4,0%	4,1%	4%	4,6%	4,3%	4,0%	3,8%	3,0%
MIDI-PYRENEES	2,7%	2,6%	3,4%	4,1%	3,9%	4%	3,9%	3,9%	3,5%	3,0%	3,6%
NORD-PAS-DE-CALAIS	4,8%	4,9%	7,5%	7,8%	7,5%	6,3%	3,8%	5,5%	5,2%	4,7%	4,7%
BASSE-NORMANDIE	5,2%	5,4%	5,6%	5,3%	4,9%	4,5%	4,1%	4,2%	3,9%	3,4%	3,3%
HAUTE-NORMANDIE	7,2%	6,7%	6,8%	6,0%	5,1%	5,1%	6,0%	4,6%	4,3%	4,0%	4,0%
PAYS DE LA LOIRE	5,1%	4,5%	4,1%	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%	3,7%	3,6%	3,2%	3,5%
PICARDIE	3,8%	3,8%	8,1%	8,3%	7,8%	6,7%	6,4%	5,8%	5,5%	5,9%	5,8%
POITOU-CHARENTES	6,8%	7,0%	4,1%	4,8%	4,7%	5,1%	5,1%	4,7%	4,6%	4,1%	4,3%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4,6%	4,2%	4,9%	5,4%	5,5%	4,2%	4,2%	3,8%	3,5%	3,4%	3,7%
RHONE-ALPES	3,5%	3,7%	4,1%	3,9%	4,0%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	2,7%	2,8%
Ensemble	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%	4,9%	4,5%	4,3%	4,1%	3,7%	3,5%	3,5%
GUADELOUPE						16,8%	19,0%	20,1%	17,8%	16,5%	16,1%
GUYANE						25,7%	26,2%	28,7%	26,9%	25,8%	27,2%
MARTINIQUE						16,6%	16,1%	17,1%	15,6%	15,8%	16,3%
MAYOTTE						49,1%	48,4%	44,3%	49,5%	47,9%	48,9%
REUNION						15%	16,9%	15,5%	14,7%	14,0%	14,4%
Ensemble DOM						19%	20,4%	20,6%	19,5%	19,0%	19,2%
Métropole + DOM						5,10%	5,1%	4,8%	4,4%	4,1%	4,1%

Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP
*Profils 1 & 2

Pourquoi des ruptures ?

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
54		3,2%	3,1%	3,9%	3,5%	4,0%	3,5%	3,1%	4,2%	3,8%	3,7%	2,6%
55		3,4%	3,5%	4,1%	4,9%	4,9%	4,3%	4,4%	4,6%	4,1%	3,8%	2,9%
57		3,8%	3,9%	4,1%	4,2%	4,2%	4,2%	4,0%	4,5%	4,1%	3,8%	3,0%
88		4,2%	4,2%	4,3%	4,2%	3,5%	4,2%	4,1%	3,8%	4,2%	4,0%	3,5%

On note des écarts substantiels sur les quatre départements lorrains selon les données chiffrées du tableau ci-dessus.

Par ailleurs si au niveau national les acquis en lecture sont très fragiles pour 9,6 % de jeunes de 17 ans qui, faute de vocabulaire, n'accèdent pas à la compréhension des textes, ils sont 8,9 % à être dans cette situation en Lorraine (7,4% en Meurthe et Moselle, 9,4 % en Meuse, 8,1% en Moselle et 10,6% dans les Vosges)

Même si ces chiffres sont à utiliser avec prudence car:

- ils ne tiennent compte d'une part que des jeunes présents aux tests et que ce sont les jeunes les plus en difficultés, les jeunes en errance qui ne sont donc pas évalués
- ils ne portent que sur la lecture
- le nouveau système automatisé peut biaiser les résultats soit en masquant certaines difficultés soit en aggravant des lenteurs

Il n'en demeure pas moins qu'ils sont significatifs sur les évolutions constatées.

FOCUS 3

La lutte contre l'illettrisme : une cause nationale encore

La situation au niveau régional est complexe :

- Un pourcentage de jeunes en très grande difficulté, en situation d'illettrisme plus faible qu'au national mais aussi
- Un pourcentage plus important qu'au niveau national de jeunes qui ne sont pas à l'aise avec la lecture, l'écriture et la représentation dans l'espace.

On retrouve tout au long du processus de formation cette faiblesse constatée par tous les intervenants qui relèvent notamment des problèmes d'acquis en lecture, écriture, calcul et culture générale. Des interrogations demeurent sur les causes de ce phénomène.

4- Le Handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

(Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

On distingue aujourd'hui plusieurs grandes familles de handicap :

* **Le handicap moteur** qui couvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs

* **Le handicap psychique** qui apparaît « souvent » à l'âge adulte et qui est la conséquence de diverses maladies

* **Le handicap mental** (ou déficience intellectuelle) défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales. Les causes du handicap mental sont multiples: maladies génétiques, aberrations chromosomiques (trisomie, syndrome de l'X fragile), incompatibilité sanguine, radiation ionisante, virus, médicaments, parasites, alcool, tabac pendant la grossesse, souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité, maladies infectieuses, virales ou métaboliques, intoxications, traumatismes crâniens, accidents du travail ou de la route, noyades, asphyxies....

* **L'autisme** qui est un trouble neuro-développemental que l'on peut et que l'on doit diagnostiquer avant l'âge de 3 ans. Depuis mai 2013, le trouble du spectre autistique (TSA) regroupe les troubles qui étaient connus sous les noms d'autisme, syndrome d'Asperger, TED non spécifié et troubles désintégratifs de l'enfance.

* **Le handicap sensoriel, visuel ou auditif**

* **Les maladies invalidantes** : il s'agit de maladies organiquesⁱ ou de maladies dégénérativesⁱⁱ.

* **Les troubles cognitifs ou troubles « DYS »**, et les troubles des apprentissages qu'ils induisent (dyslexie et dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, troubles d'attention, processus amnésiques, dyscalculie)

Le handicap se conjugue parfois au pluriel :

Le polyhandicap qui correspond à l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères accompagnées éventuellement d'autres déficiences, et entraînant une restriction importante de l'autonomie.

Le plurihandicap, ou multihandicap qui se définit par l'association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité avec des capacités intellectuelles conservées.

Le surhandicap enfin qui correspond à l'aggravation d'un handicap existant du fait des problèmes qu'il provoque.

La définition du handicap ne retient pas le cas des élèves surdoués qui font cependant partie des popula-

ⁱ Comme l'insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, immunitaire (sida...) ; les cancers ; certaines maladies rhumatoïdes ; des troubles musculo-squelettiques (douleurs articulaires...), l'épilepsie, Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

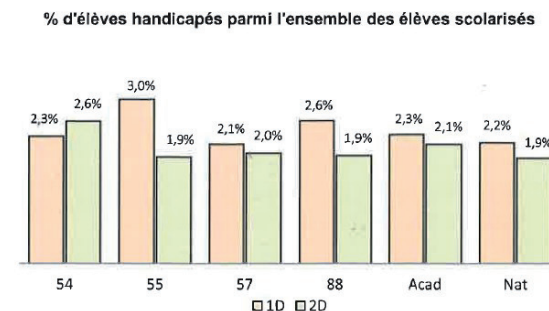
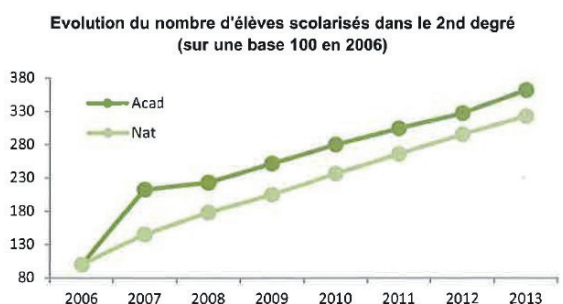
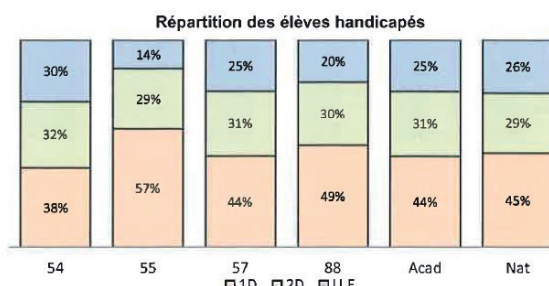
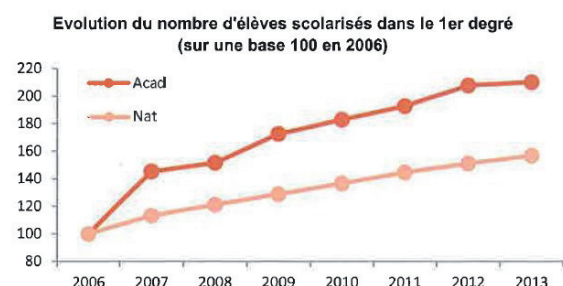
ⁱⁱ Myopathie, Mucoviscidose, Maladie d'Alzheimer, Sclérose en plaques, syndrome d'Ehlers Danlos,...

Pourquoi des ruptures ?

tions à risque pour les ruptures scolaires.

Selon l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), plus d'un handicapé sur quatre est au chômage, et ce, malgré une hausse de 4 % des insertions au premier semestre 2015. Une difficulté liée à l'âge des personnes concernées (46 % ont 50 ans et plus), mais aussi à leur faible niveau de formation, 25 % seulement ayant un niveau supérieur ou égal au bac.

Données chiffrées régionales Académie Nancy-Metz



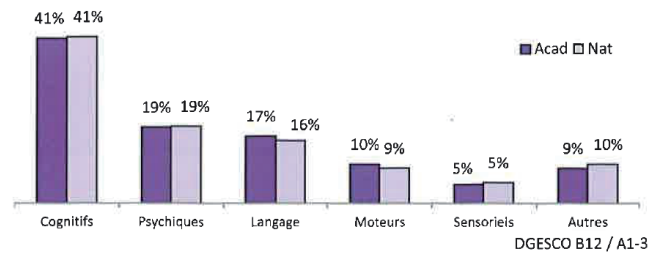
	PUBLIC										PRIVE				
	54	%	55	%	57	%	88	%	Acad	%	Evolution 2006-2013	TCAM (*) depuis 2006	Effectifs	Part du privé	
Milieu ordinaire	Maternelle	360	9%	107	12%	499	11%	154	9%	1 120	10%			37	3,2%
	Elémentaire	1 123	29%	390	45%	1 491	33%	692	40%	3 696	34%			165	4,3%
	Total 1er degré	1 483	38%	497	57%	1 990	44%	846	49%	4 816	44%	+ 2 524	+ 11,2%	202	4,0%
	Collège	653	17%	153	18%	803	18%	386	22%	1 995	18%			305	13,3%
	SEGPA	239	6%	51	6%	390	9%	53	3%	733	7%			0	0,0%
	Lycée	82	2%	8	1%	82	2%	26	2%	198	2%			46	18,9%
	Lycée Pro	88	2%	39	4%	107	2%	40	2%	274	2%			85	23,7%
	Post-bac	18	0%	2	0%	14	0%	2	0%	36	0%			10	21,7%
	EREA	162	4%	0	0%	17	0%	14	1%	193	2%				
	Total 2nd degré	1 242	32%	253	29%	1 413	31%	521	30%	3 429	31%	+ 2 492	+ 20,4%	446	11,5%
Total milieu ordinaire	2 725	70%	750	86%	3 403	75%	1 367	80%	8 245	75%	+ 5 016	+ 14,3%	648	7,3%	
U. Ens	Etab. médico-soc	1 050	27%	118	14%	1 120	25%	343	20%	2 631	24%	- 141	- 0,7%		
	Etab. hospitalier	105	3%	3	0%	0	0%	8	0%	116	1%	+ 7	+ 0,9%		
	Total Unité d'enseignement	1 155	30%	121	14%	1 120	25%	351	20%	2 748	25%	- 134	- 0,7%		
TOTAL GENERAL	3 880		871		4 523		1 718		10 993		+ 4 882	+ 8,8%			

(*) Taux de croissance annuel moyen

% d'élèves par type de troubles

Troubles	54	55	57	88	Acad	Nat
Cognitifs	38%	40%	43%	43%	41%	41%
Psychiques	17%	28%	20%	17%	19%	19%
Langage	20%	19%	12%	20%	17%	16%
Moteurs	12%	7%	9%	11%	10%	9%
Sensoriels	5%	2%	5%	4%	5%	5%
Autres	9%	4%	11%	5%	9%	10%

- Les élèves



Handicap et études universitaires

A l'Université de Lorraine 500 étudiants sont pris en charge par le Service d'Intégration Scolaire et Universitaire. Ce service propose à tout étudiant en situation de handicap trois services:

- **Le Service d'Accompagnement Pédagogique (SAP)** qui accompagne l'étudiant en situation de handicap en fonction de ses besoins spécifiques. L'accompagnement prend la forme d'aides humaines (secrétariat de cours et d'examens, aide au travail en bibliothèque, interprètes LSF, codeur LPC,...) techniques (saisie informatique, agrandissements, transcription en braille, numérisation...).
- **Le Service Projet Professionnel(SPP)** : Ce service accompagne l'étudiant en situation de handicap dans la construction de son projet professionnel en cohérence avec ses études, le marché du travail et son handicap. Il accompagne : l'élaboration d'un projet de formation, la construction d'un projet professionnel, l'appui à la recherche de stage, la préparation à l'insertion professionnelle. Il propose aux entreprises souhaitant accueillir, parrainer ou recruter des étudiants en situation de handicap informations et conseils.

- **le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**, seulement sur le site de Nancy, qui a pour mission de proposer à tout étudiant en situation de handicap un accompagnement de type médico-social. Ce service est accessible uniquement sur orientation de la CDAPH. Ses actions prennent la forme : d'aide aux actes de la vie quotidienne sur les campus, de soutien spécifique, de rééducation, de locomotion, etc.

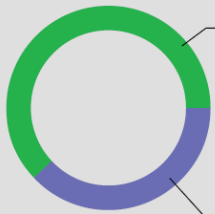
EMPLOI ET QUALIFICATION DES SALARIÉS HANDICAPÉS EN FRANCE

Sources : Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées), FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), Jaune budgétaire 2014

INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

160,3 M€ c'est le budget de l'État consacré à leur formation en 2013

26 048 actions de formations financées



dont **15 873** actions en centres de rééducation professionnelle, relevant de dispositif de droit commun

programme **Compétences-clés** : **10 175** apprenants en 2013

COFINANCEMENTS POUR LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES EN 2013

136 M€ CONSEILS RÉGIONAUX

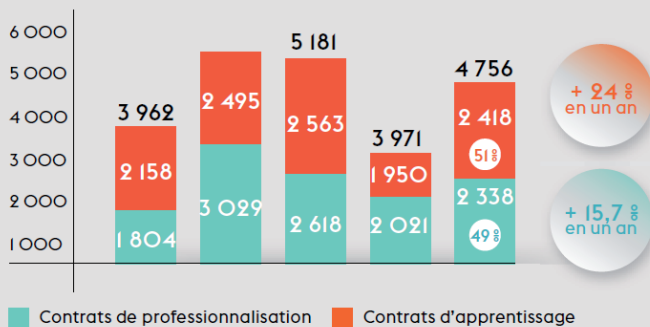
pour **17 994** stagiaires

Au total : **89 806** actions de formation ont été financées, pour un budget de **396,6 M€**



96,5 M€ AGEFIPH - FIPHFP pour **45 564** actions

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS EN ALTERNANCE PRIMÉS (DANS LE SECTEUR PRIVÉ) PAR L'AGEFIPH



60 000

PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION AVEC L'AIDE DE L'AGEFIPH

13 000

PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION PRÉ-QUALIFIANTE, QUALIFIANTE OU PROFESSIONNALISANTE

73 %

DES PERSONNES HANDICAPÉES OBTIENNENT UN DIPLÔME OU UN TITRE PROFESSIONNEL À LA FIN D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

FOCUS 4

Au-delà du handicap

Le handicap n'est pas un facteur en soi de rupture dans le parcours des jeunes mais il génère des difficultés spécifiques qui peuvent être à l'origine ou facteur d'aggravation des difficultés et des problèmes que peuvent rencontrer ces jeunes (freins à la mobilité, problèmes d'accessibilité, besoin d'aide humaine ou animale, de pédagogie ou de matériel adapté ...)

Référence Rapport CESE Lorraine décembre 2015
Handicap : pour des parcours de vie sans rupture en Lorraine

5- La détention

La cartographie ci-après présente la configuration de l'administration pénitentiaire

On peut noter l'importance en Lorraine du nombre de centres de détention

Maison d'arrêt : Au sein des maisons d'arrêt séjournent des prévenus, c'est-à-dire les personnes en attente de jugement, ainsi que des personnes condamnées définitivement et dont les peines (ou reliquat de peine) restant à purger sont inférieures à deux

Centre de détention : établissement pénitentiaire accueillant des détenus condamnés à des peines allant de 2 ans à 5 ans

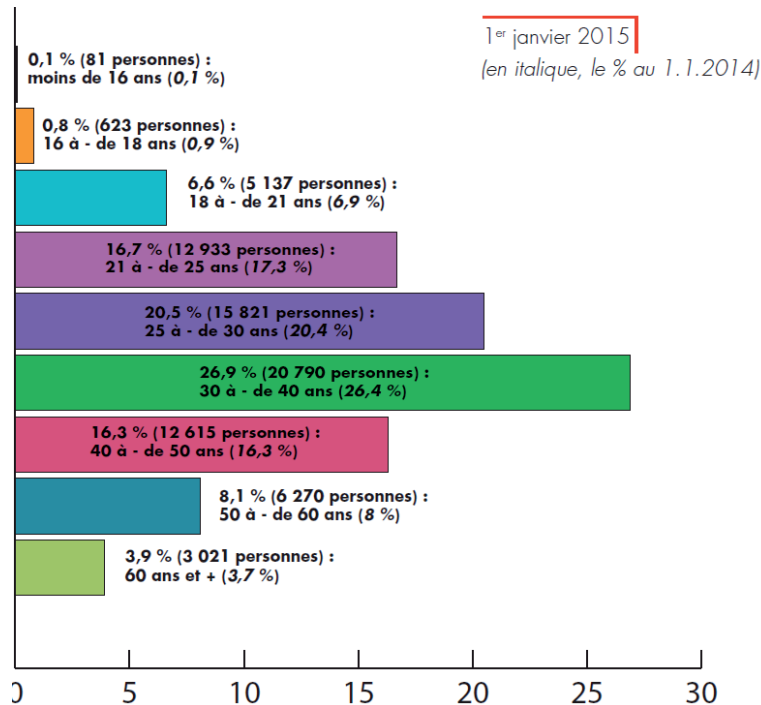
Maison Centrale : établissement pénitentiaire accueillant les détenus condamnés à de lourdes peines supérieures à 5 ans et le plus souvent supérieures à 10 ans

La privation de liberté reste pour beaucoup une peine nécessaire pour assurer la répression de la délinquance et la protection de la société, en conciliant celle-ci avec la réinsertion des personnes condamnées. A ce titre, il est communément admis que la préparation à la sortie de prison doit commencer dès l'entrée dans le processus carcéral. Or il y a consensus sur le fait que les conditions de détention ne permettent pas en l'état de préparer utilement la sortie et aggravent au contraire le risque de récidive pour une part importante de la population carcérale.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



Répartition par âge des personnes écrouées



Source les chiffres clés de la justice édition 2015

Par ailleurs, il importe de noter que le taux d'illettrisme de la population détenue est d'environ de 10,9 %, et qu'il est supérieur à la moyenne nationale.

Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2013 dans tous les établissements pénitentiaires et des informations sur le niveau de formation de la population pénale à son entrée en détention ont été recueillies auprès de 51 019 personnes :

- 1,6 % n'a jamais été scolarisé ;
- 4,8 % ne parlent pas le français et 5,1% le parlent de manière rudimentaire ;

- 48,4 % sont sans diplôme ;
- 76,2 % ne dépassent pas le niveau CAP ;
- 28,5 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire(primaire, enseignement spécialisé, collège avant la 3e...) ;
- 22,6 % des personnes rencontrées échouent au bilan de lecture proposé

Ces données statistiques sont réalisées à partir du repérage conduit par les enseignants dans les établissements pénitentiaires.

La formation, qu'elle soit générale ou professionnelle, constitue l'un des outils essentiels de la réinsertion.

FOCUS 5

En détention : une population fragile, fragilisée

Des constats inquiétants :

- l'augmentation considérable des récidives observées notamment chez les jeunes
- l'augmentation de la fragilité des publics
- l'accroissement des problèmes psychiatriques
- l'accroissement de la radicalisation
- l'augmentation des problèmes financiers et une très forte diminution du travail en détention
- la surpopulation des maisons d'arrêt et toutes ses conséquences négatives
- une préparation à la sortie peu ou pas réalisée
- l'absence d'accompagnement à la sortie de détention pour les jeunes majeurs
- un accès à la formation qui reste très difficile compte tenu du spectre limité des formations et un accès à la formation encore plus compliqué pour les femmes en détention
- le manque de lien constaté entre la direction de la protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et les autres acteurs de terrain

6- Le contexte social

Une paupérisation des publics aux conséquences désastreuses

Selon l'INSEE la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté s'élève à 14,3% en France métropolitaine en 2011 et la Lorraine est fortement touchée par ce phénomène. Avec un ratio de 14,7 % elle se situe au 8ème rang sur les 22 régions métropolitaines. Les grands pôles urbains ainsi que les moyennes –petites aires urbaines semblent particulièrement concernées.

Par ailleurs il apparaît clairement que les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la précarité monétaire. Leur taux de pauvreté atteint 33,6% par exemple en Lorraine

Enfin il convient de prendre en considération le fait que dans certaines familles, le chômage s'est installé inexorablement, d'une génération à l'autre, de père en fils et de mère en fille.

Ce contexte économique impacte directement et considérablement les conditions de vie des jeunes. L'inadaptation des réseaux de transport en commun aux territoires aggrave encore leurs problèmes de mobilité.

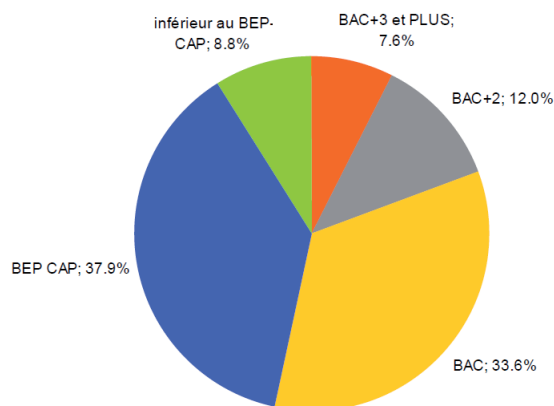
En bout de chaîne, la problématique de la recherche de l'argent facile se décline d'autant plus facilement que l'emploi se fait rare.

LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DE FORMATION

En Lorraine, 19,6% des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ont un niveau de formation supérieur au Bac, 33,6% ont un niveau baccalauréat et 37,9% ont un niveau CAP-BEP.

Les niveaux infra V (inférieur au BEP-CAP) forment 8,8% de la demande d'emploi de moins de 26 ans, ce qui est inférieur au niveau national (9,7%).

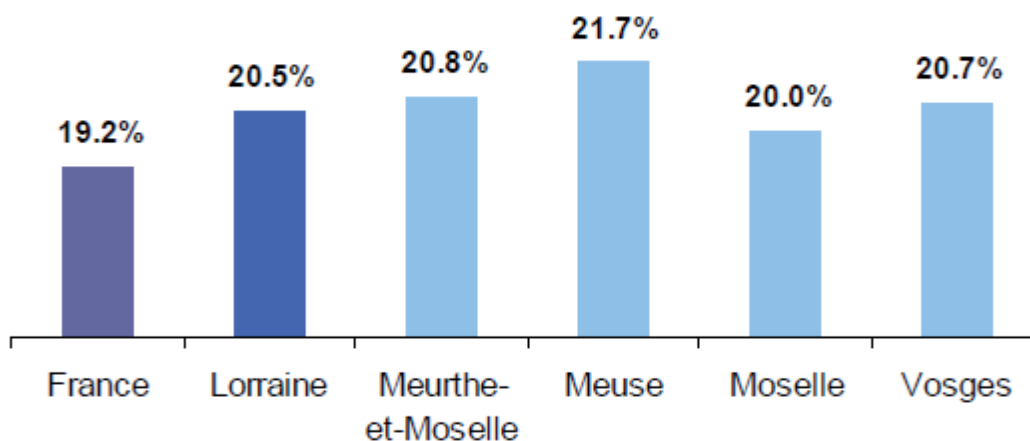
Répartition de la demande d'emploi des moins de 26 ans par niveau de formation



Source Pôle Emploi Lorraine

Fin septembre 2014

Part de jeunes de moins de 26 ans dans la DEFM ABC



Source : STMT, DEFM ABC à fin septembre 2014 en données brutes

L'emploi : les jeunes, une génération sacrifiée ?

Pour les jeunes sans diplôme la situation est devenue bien difficile. L'étude menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) montre en effet que le fait de ne pas avoir de diplôme est aujourd'hui un handicap fort pour accéder à l'emploi. A titre de comparaison, les jeunes qui n'ont pas dépassé le secondaire sont à 26% d'entre eux sans emploi contre 50% pour ceux qui sont sortis du système éducatif sans diplôme.

Un facteur supplémentaire de rupture réel sur la base de discrimination prend forme avec les discriminations par l'origine ou par le lieu de résidence

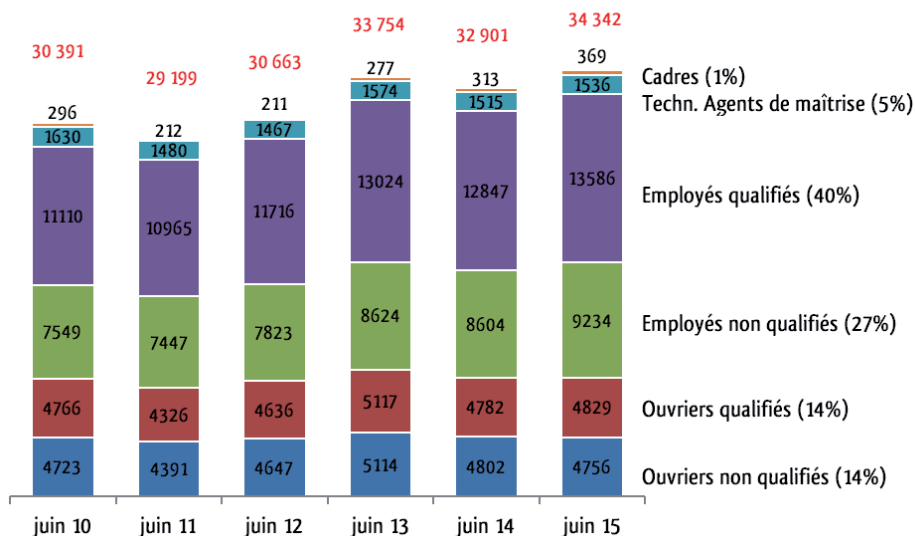
Une hausse du chômage chez les jeunes inégale selon les qualifications

Entre juin 2010 et juin 2015, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi (-26ans) inscrits en Lorraine a augmenté de 13% (+3 951 inscrits). Cette augmentation varie selon les niveaux de qualifications.

En effet, chez les cadres qui représentent 1% des jeunes demandeurs d'emploi, leur nombre est quasi-stable. Chez les techniciens et agents de maîtrise qui représentent 5% des demandeurs, on assiste même à une baisse de 6%.

A l'opposé, la catégorie des employés (qualifiés ou non) marque une hausse de 22% du nombre d'inscrits en 5 ans. Les employés représentent les deux tiers des jeunes demandeurs d'emploi. Chez les jeunes ouvriers, qui représentent 28% des demandeurs d'emploi en Lorraine, on note une certaine stabilité depuis 2010.

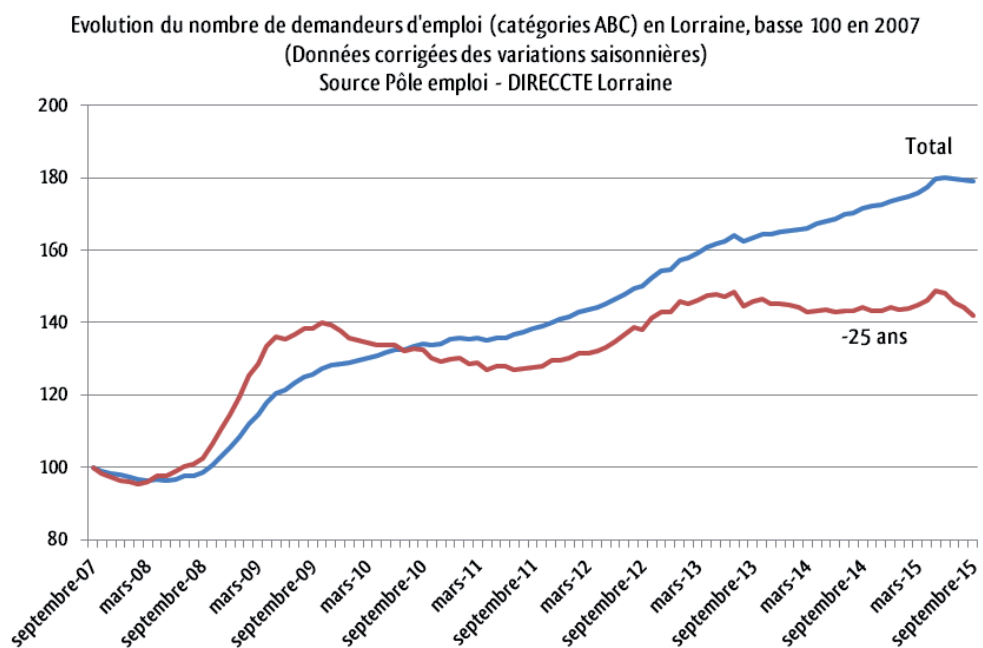
Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (cat ABC) en Lorraine
(en juin de chaque année, données non corrigées des variations saisonnières)
Source : Pôle emploi Lorraine



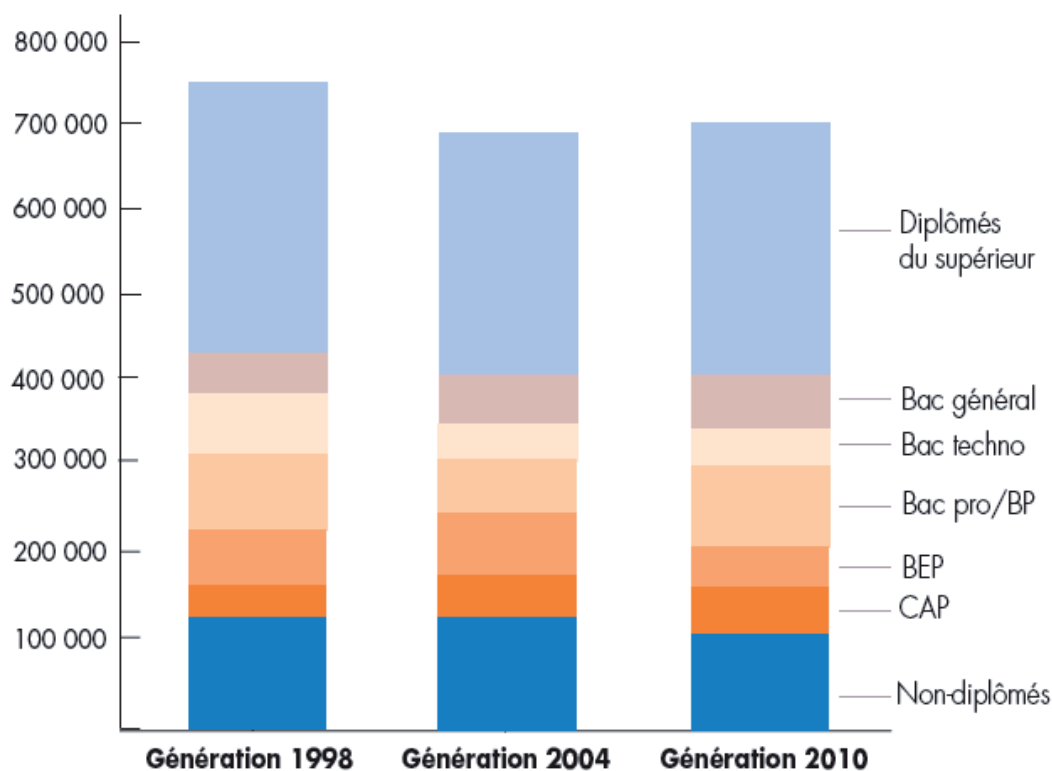
Les jeunes en première ligne face à la conjoncture économique

Le chômage des jeunes sur-réagit aux évolutions conjoncturelles. En effet, au plus fort de la crise de 2008-2009, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté plus fortement que la moyenne. Lors de l'amorce de reprise de 2010-2011, il a marqué une baisse.

Depuis la fin du 2ème trimestre 2015, il repart à la baisse. On dénombre en Lorraine 30 024 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en septembre 2015, contre 31 472 en mai, niveau le plus haut jamais atteint.



■ Évolution des effectifs de sortants par niveau de diplôme entre 1998 et 2010



Sources : Céreq, enquêtes Génération 98, Génération 2004 et Génération 2010, bases comparables.

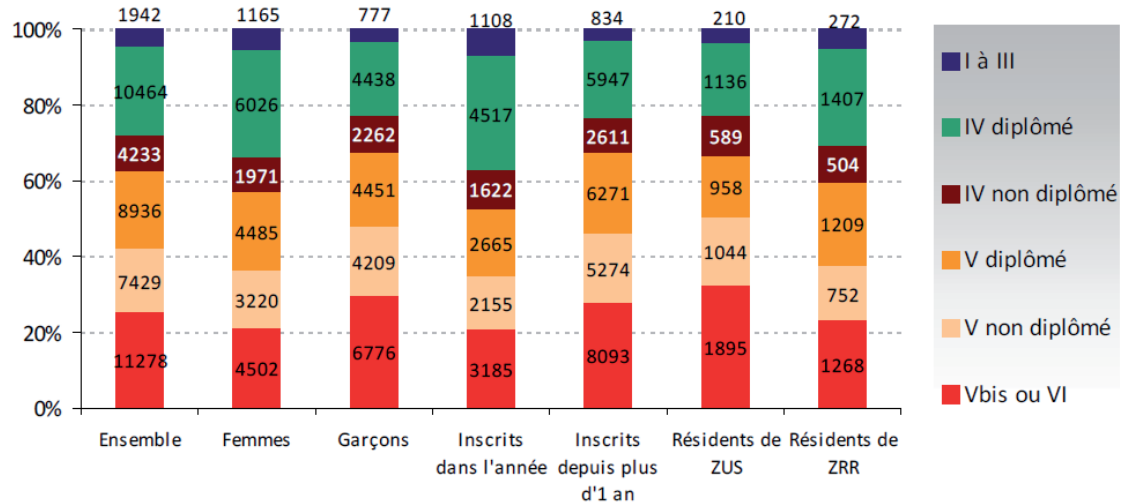
En Lorraine en 2014, les 19 missions locales ont accueilli sur leurs territoires respectifs 44 292 jeunes de 16 à 25 ans en besoin d'un accompagnement en vue de leur insertion sociale et professionnelle dont 36,2% de primo inscrits, 13,2 % de ZUS et 12,2% de ZRR.

46% des jeunes ainsi accompagnés par les missions locales ne détiennent pas de niveau V (CAP-BEP) La part des nouveaux inscrits est en progression de 1,7% en un an.

Parcours 2014

Région Lorraine

A4 - La répartition des jeunes selon leur niveau de formation au premier accueil



A5 - Évolution du niveau de formation parmi les jeunes inscrits dans l'année

Niveau de formation	2006		2010		2014			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	% ZUS	% ZRR
Vbis ou VI	3 248	22,8	3 820	24,6	3 185	20,9	29,0	20,0
V non diplômé	3 337	23,4	3 157	20,3	2 155	14,1	14,6	11,4
V diplômé	3 015	21,2	3 621	23,3	2 665	17,5	13,6	18,7
IV non diplômé	1 584	11,1	1 319	8,5	1 622	10,6	11,7	10,5
IV diplômé	2 080	14,6	2 451	15,8	4 517	29,6	24,4	31,8
I à III	936	6,6	1 135	7,3	1 108	7,3	6,6	7,5
Non renseigné	51	0,4	12	0,1	s.	s.	s.	-
Ensemble	14 251	100,0	15 515	100,0	15 256	100,0	100,0	100,0

Sources LorPM Parcours 2014

On notera des pourcentages significatifs d'évolution des inscriptions de jeunes diplômés de niveau IV.

FOCUS 6

Le contexte social : engager la rencontre

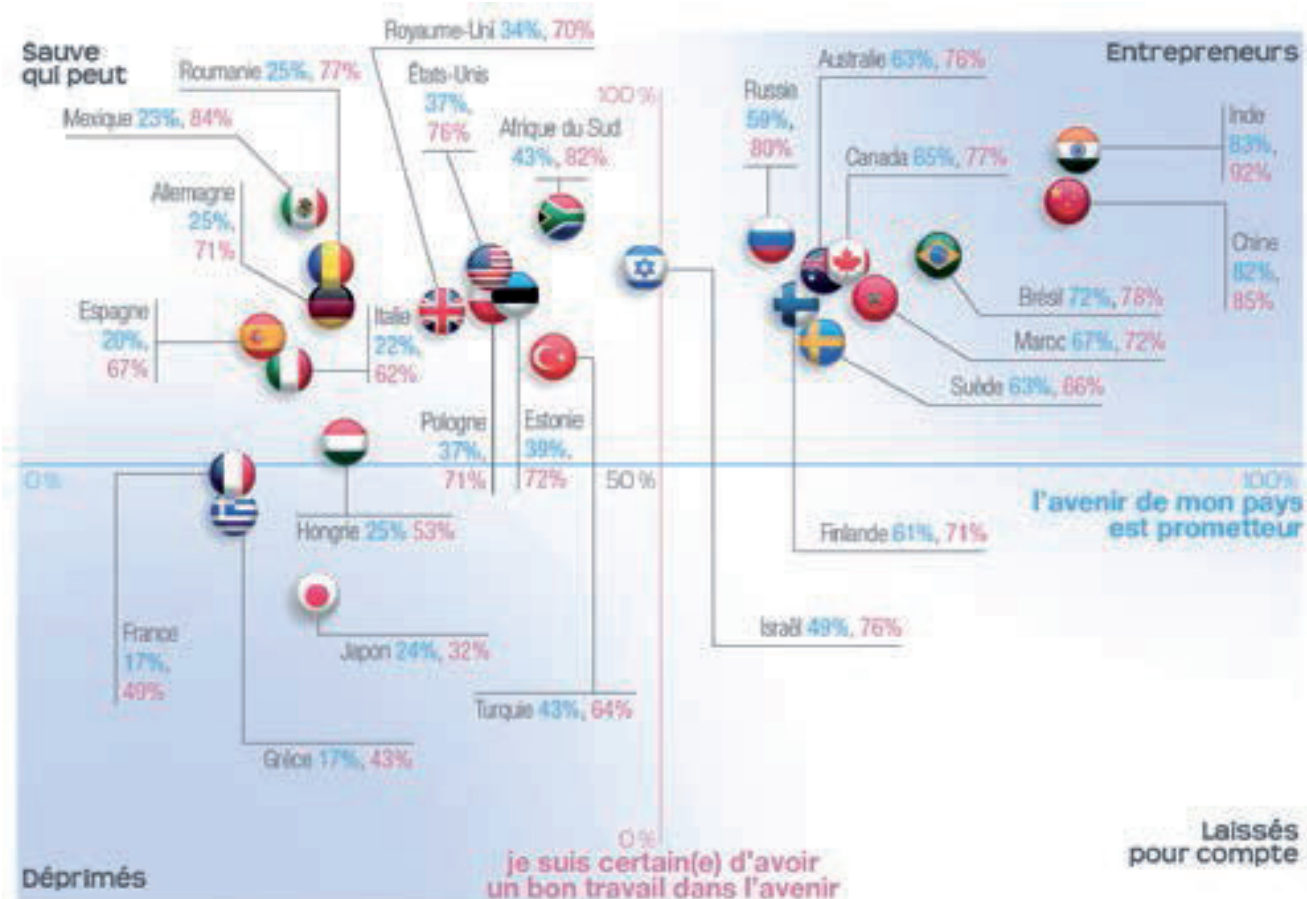
Constat d'un fossé entre les attentes des entreprises et la représentation, la perception du milieu professionnel par les jeunes et inversement

Comment dépasser le constat des offres d'emploi non pourvues, s'attaquer aux causes et proposer les mesures palliatives adéquates?

Adaptation des jeunes aux entreprises et des entreprises aux jeunes

Perception de l'avenir dans la jeunesse 2011 World Youth

Mon avenir, celui de mon pays



© La jeunesse du monde, une enquête planétaire 2011 de la Fondation pour l'innovation politique sous la direction de Dominique Reynié. Source : <http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2011/01/2011-World-Youths.pdf> page 35

Légende : parmi les jeunes Australiens, 63 % disent que le futur de leur pays sera bon, et 76 % pensent qu'ils auront un bon emploi dans le futur.

L'OBSERVATION DES MESURES



Ce qui se fait

PARTIE 2

Ce qui se fait déjà : les mesures mises en oeuvre pour traiter les ruptures constatées

A noter en introduction à ce listing impressionnant une tradition française bien souvent curative plutôt que préventive face aux ruptures.

Les différentes mesures, les différents dispositifs sont rapidement décrits (objectifs, publics et financements nationaux, européens, régionaux lorsque les données chiffrées étaient disponibles).

A l'école en premier lieu des dispositifs d'aide et d'accompagnement nombreux sont mis en place (internat de la réussite, droit au retour en formation...). Le projet académiqueⁱ y fait largement référence. Le plus important d'entre eux sur notre thématique est :

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)ⁱⁱ qui intervient tant sur les indicateurs du décrochage que sur sa prévention et sur la prise en charge des décrocheurs.

La lutte contre le décrochage scolaire est **une priorité européenne** : la stratégie « Europe 2020 » a comme objectif de diminuer le nombre de décrocheurs d'au moins 10% d'ici 2020 dans les pays de l'Union Européenne.

La France l'a intégrée dans la loi pour la refondation de l'école de la République et les pactes régionaux de réussite éducative et professionnelle renforcent l'action de l'Education Nationale.

Au niveau académique, la MLDS permet de repé-

rer, prévenir, accueillir, remobiliser, former et qualifier les élèves de plus de 16 ans en rupture scolaire.

Elle a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation et se décline dans les départements, les bassins, les CIO et les établissements grâce notamment aux comités FOQUALE (formation, qualification, emploi) installés sur chaque territoire ;

Des solutions de prise en charge interne des élèves: (bac pro 1 an, Morea, Daip...) ou externe sont recherchées grâce **aux plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs** (PSAD)

La dotation régionale 2013-2014 de la MLDS s'est élevée à 1 229 337 €

Financement Etat pour la mise en œuvre de 5 actions de prévention, 4 actions de prévention de bassin, 2 actions de maîtrise de la langue, 12 actions de remobilisation DAIP, 2 actions de qualification MOREA, 3 actions de qualification bac professionnel et technologique en 1 an

On note une évolution du nombre des bénéficiaires des entretiens de situation passés de 2887 à 2949 entre 2012-2013 et 2013-2014. Ils viennent en majorité des lycées professionnels.

Sur les 6 000 décrocheurs identifiés la moitié environ sont traités et un tiers sont re-scolarisés. 200 resteraient injoignables.

ⁱ <http://www.ac-nancy-metz.fr/projet-academique-2014-2018-60608.kjsp>

ⁱⁱ <http://www4.ac-nancy-metz.fr/lio/mlds/>

Actualité du 1 décembre 2015ⁱ

« Les chiffres sont encourageants »

On note une diminution du nombre de décrocheurs et des mesures nouvelles sont annoncées : un suivi renforcé et des cursus aménagés.

« la possibilité d'effectuer des parcours aménagés de formation initiale qui donneront aux jeunes de plus de 15 ans en rupture une expérience alternative temporaire (stage, service civique, etc.) tout en restant sous statut scolaire, la mise en place d'alliances éducatives qui viseront à renforcer la collaboration de tous autour du jeune décrocheur. Le nouveau droit à se réinscrire dans son établissement d'origine pour les candidats qui ont échoué au baccalauréat contribuera, lui, à ce que des milliers de jeunes disposent d'une nouvelle chance d'accès à la qualification en étant accueillis et accompagnés de façon particulièrement attentive ».

ⁱ <http://www.education.gouv.fr/cid96061/tous-mobilises-pour-vaincre-le-decrochage-scolaire.html>

Hors et post - scolarisation les dispositifs foisonnent également :

Les 18 Missions locales

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Ces structures d'accueil doivent leur apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

18 Missions locales en Lorraine interviennent sur 250 lieux de proximité. Elles sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales et des financements européens.ⁱ

43 863 jeunes ont été en contact avec un (e) conseiller(e) d'une Mission Locale de Lorraine au cours de l'année 2014, dont 15 262 jeunes nouvellement accueillis.

Les Ecoles de la deuxième chance (E2C)

Les écoles de la 2e chance s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Elles ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en privilégiant les sorties vers la formation qualifiante. Fondées sur une pédagogie innovante, ces écoles proposent un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois. Ce parcours est organisé autour de l'alternance de trois volets : remise à niveau dans les savoirs de base, stages en entreprises et temps socioculturels et sportifs. En fin de parcours, les E2C délivrent une attestation de compétences acquises, qui n'a pas de reconnaissance officielle.

En 2014, 1 285 stagiaires ont été accueillis sur les 12 E2C lorraines.

65 % de ces jeunes ont trouvé à l'issue soit une formation soit un emploi

Financement annuel des E2C par l'Etat, les collectivités territoriales et le FSE: 5 200 000 euros hors rémunération des stagiaires.

ⁱ <http://www.amilor.fr/>

Le Dispositif d'Orientation et d'Insertion Territoriale (DOIT) pour les jeunes de moins de 26 ans accueillis par les missions locales. 3 500 jeunes en moyenne par an intègrent ces actions à temps partiel non rémunérées dont les porteurs sont les 18 Missions locales lorraines.

L'objectif est l'élaboration d'un projet professionnel avec l'utilisation de périodes d'immersion en entreprise (105h en centre 110h en entreprise)

Le parrainage qui permet à des jeunes accueillis par les Missions Locales (1 000 par an environ) de bénéficier d'un soutien social et personnel par l'accompagnement quotidien d'un parrain adulte. Le parrainage participe autant à l'accès à l'emploi, au maintien dans l'emploi, qu'à la lutte contre les discriminations. Porté par l'Association Régionale des Missions Locales (AMILOR) ce dispositif est co-financé par l'Etat, le Conseil Régional et les fonds européens.

En 2014 246 parrains ont accompagné des jeunes

Le dispositif évaluation pour l'action mené par le GIP académique Formation tout au long de la vie pour identifier les jeunes ayant besoin de consolider leurs acquis professionnels en vue de la construction de leur projet professionnel.

Le dispositif d'accompagnement aux contrats en alternance (DACA)

Prise en charge individualisée de 120 jeunes de 16 à 25 ans en contrat d'apprentissage préparant des diplômes de niveau V et IV afin de lever les difficultés qu'ils rencontrent et faciliter le maintien en contrat d'apprentissage et la réussite à l'examen préparé. Porteur : APEF de Montigny-les-Metz.

Financement CRL: 124 000 euros au titre de l'année 2015

Le Dispositif d'Intégration Vers l'Apprentissage (DIVA)

280 places sur 30 sites de CFA en Lorraine permettant l'accueil des jeunes sans contrat d'apprentissage en CFA sous statut de stagiaires de la formation professionnelle (bourse de 150€). Porteurs : les CFA volontaires

Financement par le CRL à hauteur de 1 388 000€ par an

L'accompagnement des apprentis en situation de rupture ou de pré-rupture du contrat d'apprentissage (320 jeunes apprentis par an) une phase de diagnostic en deux entretiens d'une heure trente chacun sur les causes de la rupture et une phase de recherche active d'une solution de parcours qualifiant en six entretiens de deux heures chacun. Porteurs : CRMA et CRCI

Financé par le CRL à hauteur de 860 000 euros par an

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) qui permet à un jeune voulant entrer en apprentissage ou rencontrant des difficultés d'adaptation au collège d'accéder à une formation tout en demeurant sous statut scolaire.

Le Fonds social apprentissage

Prise en charge intégrale des frais de restauration des apprentis les plus démunis

Financement CRL à hauteur de 50 000 euros par an

L'aide au premier équipement professionnel va-

riant de 60 à 200€ pour les entrants en apprentissage permettant l'acquisition de tenues professionnelles, de matériel et d'outillage.

Financement CRL à hauteur de 620 000€ par an

Le parcours de réussite service civique

Mise en place d'un Service Civique alterné (mission d'intérêt général et formation)

Public 130 jeunes repérés par les Missions locales ou des CIO en 2014

Financé par l'Etat à hauteur de 100 000 euros pour 10 porteurs de projets en 2014

LOJ'Toit

Accompagnement des jeunes en mobilité professionnelle à l'accès et au maintien au logement autonome mais aussi accompagnement des territoires et des bailleurs.

Financé par le CRL à hauteur de 225 000 € pour 8 plateformes et la coordination en 2014 (→ 10 plateformes en 2015)

La formation des personnes sous main de justice dont un certain nombre de jeunes

41 160 h de formation au bénéfice de 134 détenus formés en 2015 et rémunérés (2,46€/heure de formation) Construction pendant l'incarcération d'un projet professionnel en liaison avec les différentes structures SPIP – Pôle Emploi, Mission locale, AFPA

Compétence récemment transférée à la Région (2015) avec un financement de 207 000 euros par an de la Région Lorraine pour les formations des personnes sous main de justice sans qu'il soit semblable-t-il possible d'individualiser les jeunes parmi les bénéficiaires de ces actions.

Pour les jeunes également intervention en détention

du ministère de l'éducation nationale.

La prise en charge de la rémunération des stagiaires en situation de handicap dans les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP)

Financement par la Région Lorraine à hauteur de 5 835 735 € sur un exercice civil

Le programme régional de formations préqualifiantes et qualifiantes mis en place par la

Région qui s'adresse en grande partie aux jeunes primo demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification. Pourcentage estimé a minima à 70 % soit environ 19 400 000 € conseil régional et FSE

Rémunération, protection sociale et aides complémentaires pour les stagiaires de la formation professionnelle en lien avec les formations décrites ci-dessus.

Financement estimé dans les mêmes proportions à hauteur de 15 400 000 €

Formations compétences clés compétence récemment transférée à la Région par la loi du 5 mars 2014 Ces formations visent à lutter contre l'illettrisme et à développer les compétences clés suivantes ; compréhension et expression écrites, mathématiques, sciences et technologies, langues étrangères, bureautique et internet, aptitudes à développer ses connaissances et compétences. Les jeunes représentent vraisemblablement une partie des publics accompagnés à ce titre qu'il n'a pas été possible d'isoler

Les financements annuels totaux s'élèvent à 1 300 000€

L' Etablissement Public d'Insertion du ministère

de la Défense (EPIDe)

L'EPIDe s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, ayant leur résidence habituelle en métropole, sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation.

Les 18 centres EPIDe répartis sur le territoire métropolitain accueillent les jeunes, garçons et filles, volontaires pour entrer dans le dispositif, qui répondent aux critères suivants :

- sans emploi
- sans qualification et sans titre professionnel
- en règle ou prêts à se mettre en règle avec la journée défense et citoyenneté JDC (ex-JAPD)
- médicalement aptes
- Les jeunes de nationalité étrangère peuvent être admis dans les centres EPIDe au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi

3 227 jeunes ont été intégrés en 2014 dans ces centres répartis sur 15 régions pour un financement de 77 268 000 €

Le Service Militaire Volontaire (SMV) : « la contribution des armées à une problématique nationale »ⁱ

Le SMV propose aux jeunes Français de 18 à 25 ans un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, avec une compensation financière à hauteur de 313 euros par mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permettra d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organisera autour de deux piliers : formations militaire et professionnelle

Financement annuel prévu au national par le ministère de la Défense 41 000 000 €

Le dispositif « Déclik pour l'action » mis en place

ⁱ <http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/service-militaire-volontaire>

pour trois ans dans 40 centres AFPA en partenariat avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle dont l'objectif est d'accueillir chaque année 2 000 jeunes décrocheurs au national ou en perte de lien social de 18 à 25 ans pour leur apporter une aide sociale (hébergement, restauration....) et les aider à construire un projet professionnel par la découverte des métiers et des entreprises grâce aux plateaux techniques de l'AFPA. **Pour ce programme 10 millions d'euros ont été débloqués par l'Etat au national pour l'année 2015 soit 5 000 euros par jeune.**

L'objectif visé est de 100 jeunes en Lorraine en 2015 (dont 40 % de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) avec 2 services hébergement et restauration et 4 ateliers dont la découverte des métiers, un travail sur les compétences et le savoir être.

Soit en Lorraine 500 000 € au titre de l'exercice 2015 financement Etat

Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle de ce public.ⁱⁱ

Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée. Ils constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou de niveau 5.

Emplois aidés par l'Etat et prise en charge de la formation si nécessaire par la Région Lorraine.

Le CIVIS

ⁱⁱ <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est un programme d'accompagnement des jeunes mis en œuvre par les missions locales. Il incarne le droit à un accompagnement ayant pour but l'accès à la vie professionnelle, pour toute personne de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle.

Peuvent bénéficier du CIVIS :

- les jeunes dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique et professionnel (niveau IV) ;
- les jeunes n'ayant pas achevé le premier cycle de l'enseignement supérieur (niveau III) ;
- les jeunes inscrits en tant que demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

Les jeunes sans qualification (VI, VBis et V sans diplôme) bénéficient d'un accompagnement personnalisé et renforcé, assuré par un référent unique, conseiller de mission locale.

Cet accompagnement fait l'objet d'un engagement contractuel et formalisé par un écrit entre le jeune et la mission locale, agissant au nom de l'Etat. Le contrat est conclu pour un an, renouvelable de façon expresse pour un an maximum, à l'exception des jeunes sans qualification (VI et VBis), pour lesquels le CIVIS peut être prolongé jusqu'à l'accès à l'emploi durable ou jusqu'à leur 26e anniversaire.

Enfin, les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement d'une durée d'un an après avoir accédé à l'emploi, afin d'éviter les ruptures anticipées de leur contrat de travail.

Mesure destinée au public touché de plein fouet par la précarité et l'isolement social. La Garantie Jeunes s'adresse prioritairement aux :

- jeunes de 18-25 ans,
- qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET),
- qui sont en situation de grande précarité,
- et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active (RSA - 524,16 € pour une personne seule). La Garantie Jeunes, c'est un contrat réciproque.

Le contrat de générationⁱ

Pacte générationnel entre un jeune en recherche d'emploi, un senior et une entreprise

CUI- CAE contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (secteur non marchand)ⁱⁱ

Faciliter le recrutement en CDD ou CDI de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (secteur non marchand) contrat aidé

CUI- CIE contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploiⁱⁱⁱ

Contrat aidé visant à faciliter le recrutement en CDD ou CDI de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (employeurs privés)

Le CIE –Starter^{iv}

i <http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/>

ii <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/cui-cae>

iii <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/cui-cie>

iv <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/cie-starter>

Contrat aidé (45% du SMIC) dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles. Il a pour but de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes grâce à une aide financière à l'employeur

Mais aussi

Le Compte Personnel de Formation

Le Compte personnel de formation (CPF) issu de la loi du 5 mars 2014 ouvre dès l'âge de seize ans, pour toute la durée de la vie professionnelle, un accès à la formation afin de sécuriser les parcours professionnels et de permettre à chacun de progresser au cours de sa vie professionnelle. Il permet d'accéder à des formations qualifiantes et à des formations relevant du socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

Et encore

Le contrat de professionnalisationⁱ

Contrat aidé avec alternance de périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et périodes de travail en entreprise. L'objectif de ce contrat est de leur permettre l'acquisition d'une qualification professionnelle ou **d'un complément de formation initiale en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.**

aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

En Lorraine, en 2014, 1 883 jeunes de moins de 26 ans en difficultés ont signé un contrat de travail dans les dispositifs d'insertion locaux. 955 d'entre eux n'étaient pas ou étaient peu qualifiés.

Vraisemblablement tout cela n'est pas exhaustif, les mesures et dispositifs nationaux ou régionaux se développant aisément au fil des mois

Dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet

ⁱ <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/contrats,109/le-contrat-de-professionnalisation,992.html>

FOCUS 7

Dépenses Complexité Perplexité

Constat d'une multitude de dispositifs, ce qui les rend en partie ou complètement illisibles
Des questionnements sur l'importance des moyens financiers dégagés
Des interrogations sur les pratiques pédagogiques innovantes
Une gouvernance partagée Etat – Région- Europe-Entreprises et des financements croisés
Un besoin d'expertise

LES LEVIERS D'ACTION

PRÉCONISATIONS DU CESEL



PARTIE 3

Les leviers d'action qui peuvent être mis en avant

Même si ses causes sont en amont, le décrochage se concrétise à l'entrée au collège nouveau monde et début de l'exclusion.

Les situations d'échec constatées à la sortie du système scolaire sont inscrites dans le passé scolaire des individus et donc largement prévisibles. Dans la plupart des cas, les difficultés se révèlent au collège mais n'en existent pas moins dès l'école primaire. En fait le collège reproduit et aggrave les inégalités scolaires apparues en primaire.

L'enquête Pisa démontre en ce sens une constance remarquable de l'école primaire à l'insertion professionnelle. Les mêmes causes reproduisent les mêmes difficultés et engendrent les mêmes effets.

Si beaucoup de choses sont mises en œuvre pour répondre à toutes ces difficultés et si beaucoup de mesures, comme cela a été montré précédemment, ont un impact positif, des inflexions peuvent et doivent être apportées.

Le groupe de travail a souhaité relever deux types de préconisations, certaines systémiques et d'autres plus spécifiques et plus liées à un problème particulier qui aurait pu être détecté.

Tout d'abord

Un besoin d'établir ou de rétablir la mixité sociale dans les établissements scolaires

« Il importe de ne pas assigner à résidence les jeunes issus des quartiers difficiles »

Nombre d'intervenants ont souligné cette nécessité, pour autant les solutions pour y parvenir ne semblent pas évidentes. Si pour certains il conviendrait de fermer des classes et de répartir les élèves dans différents établissements de manière à permettre aux enfants et aux adolescents de réinvestir leur scolarité. Pour d'autres, ces mesures complexes risqueraient d'engendrer des difficultés pratiques mais aussi des positions de contournement de la part des familles. Remédier à ces difficultés ne sera donc possible que si la «mixité sociale s'organise dans la « Cité ».

Un besoin impératif de précocité, de lisibilité et de continuité

→ Il faut anticiper les problèmes pour mieux y remédier

Nombre de ruptures ont des causes et leur origine très tôt dans la vie de la personne. Il convient donc d'agir très en amont, dès l'entrée à l'école de l'enfant. De façon imagée les enseignants du primaire parlent de « refondation hors sol ». Dans le cadre de la refondation de l'école, il importe de commencer par le commencement, soit par l'école primaire, à l'issue de laquelle un enfant sur quatre a des acquis fragiles et quatre sur dix des difficultés à maîtriser les fondamentaux « lire-écrire-compter ».

Un accompagnement précoce continu et intense doit donc s'instaurer dès le plus jeune âge, dès la maternelle avec une pédagogie différenciée, une pédagogie de la réussite qui éviterait de laisser un jeune au bord du chemin car « ils sont tous sauvables » contrairement à ce qui est dit parfois, à condition de s'en donner les moyens

→ Il importe de simplifier et rendre lisible tout le système, c'est une urgence absolue, qu'il s'agisse des structures, des dispositifs d'accompagnement ou encore des autres mesures de formation....)

La nécessité d'une évaluation systématique, régulière et surtout contraignante est de mise.

→ rien ne devant être définitif et figé dans le parcours des jeunes, il importe de multiplier les passerelles et de développer les partenariats.

La mise en place d'une orientation, simplifiée, plus adaptée et surtout comprise et partagée par le premier concerné, c'est à dire le jeune, est particulièrement importante.

Au-delà de la simple information, il conviendrait de former les jeunes à leur orientation afin de leur permettre réellement d'être acteurs de leurs parcours (connaissance de soi, connaissance des métiers....). Ils ont besoin d'une construction progressive pour faire des choix éclairés.

En termes de mobilité et d'accessibilité, besoin d'adapter les stratégies aux territoires.

Nécessité d'accompagner tous les jeunes fragiles en liaison avec le monde associatif.

Seule la mobilisation de toutes les énergies dans un contexte de triangulation fort enseignants-familles-jeunes permettra d'obtenir globalement une évolution significative et des avancées positives.

Mais aussi des réponses simples et immédiates aux difficultés évoquées lors des entretiens.

Une nécessaire représentation des services pénitentiaires au sein du CREFOP.

Une vigilance à avoir dans un contexte de grande fragilité. Il convient en effet de veiller aux conséquences négatives que toute modification, évolution ou suppression de structure ou de dispositifs peut entraîner. Des exemples concrets de mesures nationales ou régionales montrent combien il est nécessaire d'appréhender l'intégralité des impacts sur le plus vaste environnement (Fermeture du CFA spécialisé de Laxou pour les personnes en situation de handicap- Fermeture du LP Poncelet- réforme des rythmes scolaires- réforme du collège....)

Conclusion

Les ruptures sont multiples. Il s'agit d'y répondre systématiquement quand elles se produisent car elles doivent être les plus brèves possibles. Au mieux il faudrait les anticiper.

Le groupe de travail en analysant les difficultés rencontrées par le public jeune a constaté au cours des différents entretiens que vraisemblablement ce sont les mêmes causes qui produisent les mêmes effets sur le public adulte. Il importerait néanmoins dans un second temps de s'interroger et d'analyser les solutions qui pourraient être apportées aux ruptures des individus plus âgés.

Par ailleurs, il conviendrait d'appréhender plus précisément les publics jeunes « invisibles » qui échappent encore à toute prise en compte et donc à tout accompagnement.

Seule une politique volontariste, organisée au niveau des territoires de vie associant l'ensemble des acteurs dans un dispositif cohérent et global permettra une évolution positive.

Les cartes seront vraisemblablement rebattues demain dans les nouvelles régions fusionnées. Il appartiendra à l'Etat, à la Région, aux partenaires sociaux de veiller à ce que cette fusion apporte une nouvelle dynamique et une réelle impulsion de clarté et de lisibilité.

ANNEXES



Insertion
Orientation Emploi
Formation :
au-delà des
ruptures

Glossaire

BP Brevet professionnel

CAP Certificat d'aptitude professionnelle

CFA Centre de Formation d'Apprentis

CIO Centre d'Information et d'Orientation

CPRDFOP Contrat de plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles

DIMA Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

DIVA Dispositif d'Intégration vers l'Apprentissage

DYS Troubles cognitifs spécifiques ; troubles du langage et des apprentissages dyslexies, dysphasies, dyscalculies, dyspraxies, dysorthographies, troubles de l'attention

ESPE Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

E2C Ecoles de la deuxième chance

FOQUALE Réseau Formation Qualification Emploi

LPC Langage Parlé Complété

LSF Langue des Signes Française

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

MLDS Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire

PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse

PSAD Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

SAMSAH Service d'accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAP Service d'Accompagnement Pédagogique

SPP Service Projet Professionnel

SISU Service D'Intégration Scolaire et Universitaire

SPRO Service Public Régional de l'orientation

Lettre de mission

Groupe de travail Insertion Orientation Formation et Emploi au-delà des ruptures

Dans un contexte social et économique morose, les difficultés grandissantes d'insertion ou de réinsertion rencontrées par un nombre croissant d'actifs interrogent. Tous ces publics en difficulté ont connu à divers niveaux des ruptures ou ont rencontré des problèmes dans leur processus de socialisation. Certains ont même été amenés à des situations « d'exclusion ».

Une montée de la précarité accentuée par la crise économique se fait ressentir avec notamment un recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail, des décrochages scolaires et universitaires fréquents, des sorties sans qualification du système scolaire, des carrières professionnelles de plus en plus morcelées, des mobilités géographiques et professionnelles augmentées, un chômage de masse avec des périodes de chômage de plus en plus longues et/ ou fréquentes, des difficultés liées à une situation de handicap...

Les effets de ces situations se font lourdement ressentir sur le vivre ensemble. Par ailleurs, plusieurs indicateurs montrent que l'impact social de la crise est plus marqué encore en Lorraine.

Enjeux

- réduire les difficultés rencontrées par les personnes les plus en difficulté et répondre aussi aux besoins de main d'œuvre des entreprises ;
- anticiper pour réduire les risques de rupture ;
- permettre une mobilité dans un cadre sécurisé et accompagner les individus pour faciliter les transitions ;
- sécuriser le parcours professionnel des individus, garantir leur employabilité de la fin de leur scolarité à leur retraite.

Les objectifs du groupe de travail

Apporter des réponses à ces trois questions :

→ Pourquoi ces ruptures ? En comprendre les origines, analyser les évolutions des situations personnelles rencontrées, les mutations sociétales et comportementales.

→ Comment traiter au mieux les ruptures constatées? Les solutions actuelles sont-elles adaptées, sont-elles perfectibles ?

→ Comment les éviter? Quels changements peut-on apporter en amont pour limiter au maximum les risques de ruptures ? Comment éviter les dysfonctionnements ?

Méthodologie

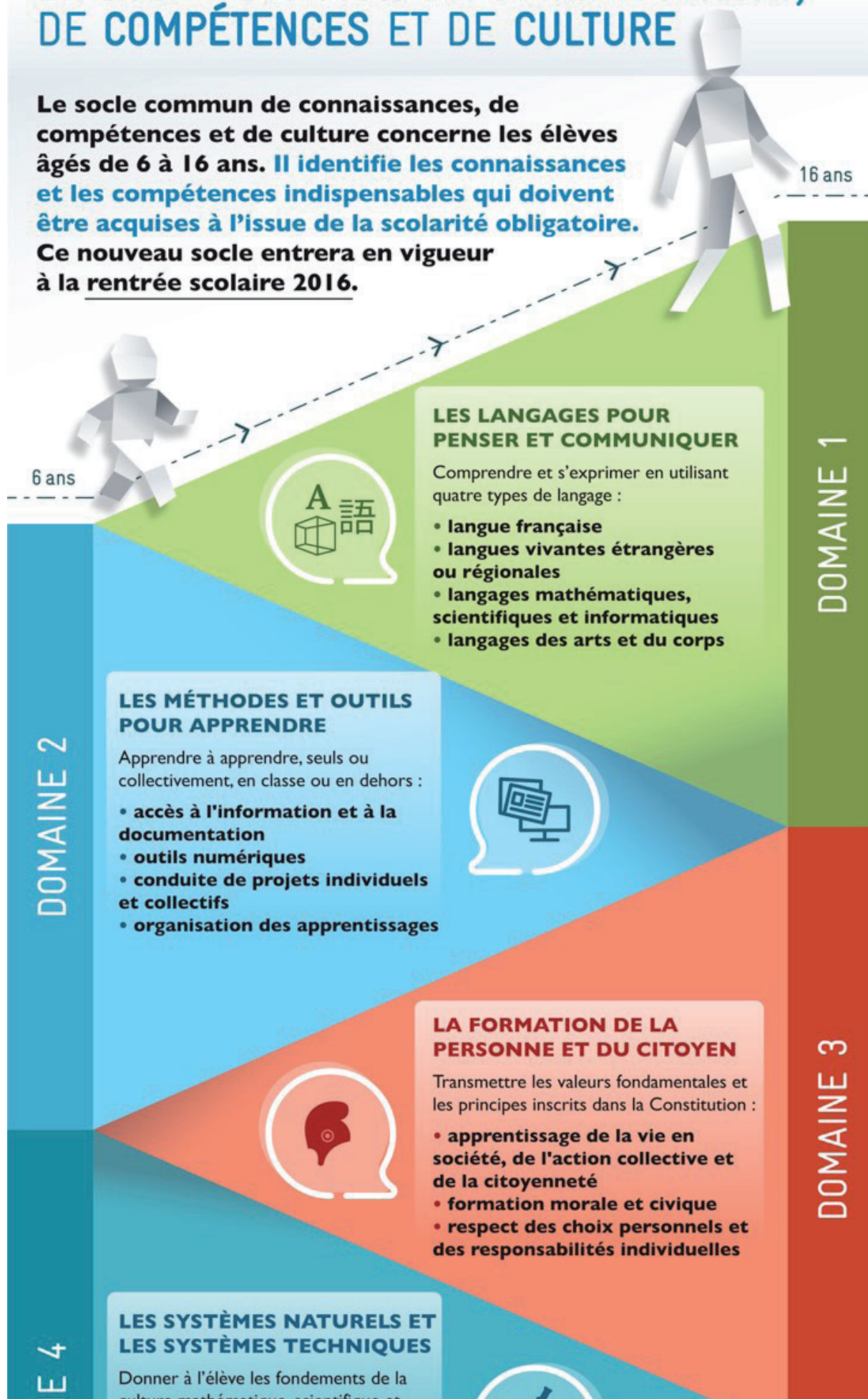
Le groupe de travail, animé par Naïma Chabridon-Hassani, examinera dans un premier temps la situation en Lorraine, les actions et dispositifs existants, les partenariats développés.

Il auditionnera à cette fin les différents partenaires régionaux concernés et analysera toutes les évaluations disponibles à ce jour sur les différents dispositifs. Il s'attachera tout particulièrement aux expérimentations éventuellement mises en place. Il pointera les difficultés rencontrées et, enfin, il formulera des préconisations sur les orientations à prendre et les mesures qui pourraient être envisagées.

Compte tenu de l'étendue du domaine concerné par cette problématique, le groupe de travail travaillera par étapes successives sur différentes thématiques.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce nouveau socle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2016.



LES RÉSULTATS EN 2014
(en comparaison avec 2013)

Sites	2013	2014
Nancy	61%	64%
Lunéville	53%	53%
Longwy	65%	79%
Toul	-	61%
Bar-le-Duc	66%	60%
Verdun	62%	56%
Woippy	61%	61%
Montigny-lès-Metz	57%	72%
Forbach	69%	76%
Thionville	69%	61%
Epinal	62%	77%
Ste-Marguerite	50%	49%
Total E2C Lorraine	60%	65%

Résultats E2C

Carte 1 • Implantation des sites des écoles de la 2^e chance en 2012

Le Service Militaire Volontaire

Une formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire :

- un mode de vie militaire, en tenue et en caserne, est caractéristique du SMV par rapport aux autres dispositifs existants. L'objectif étant de se réapproprier les règles simples du « vivre ensemble » ;
- une formation civique et citoyenne, pour renouer avec la vie en collectivité (tenue, ponctualité, ...) et mieux comprendre son environnement (fonctionnement des institutions ...), par l'apprentissage des gestes de premiers secours et la participation à des missions d'aide et d'assistance à la population (missions de protection de l'environnement ou de restauration du patrimoine, en collaboration avec les collectivités locales)
- un entraînement physique progressif, pour reprendre ou acquérir des habitudes de vie saines et développer le goût de l'effort

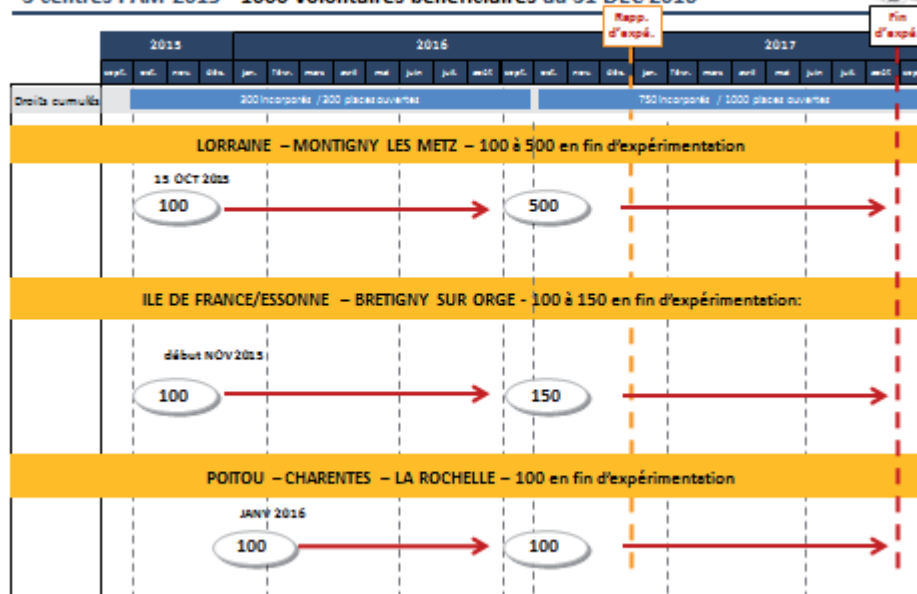
Une formation professionnelle :

- une remise à niveau scolaire pour consolider les connaissances élémentaires permettant l'accès à l'emploi ou la formation
- une formation professionnelle certifiée, regroupant l'acquisition de savoir-faire et une expérience professionnelle reconnue, avec des périodes de stage en entreprises.
- L'obtention du permis de conduire

Il s'agit de former dans un cadre militaire des jeunes en situation de marginalisation sociale et/ou professionnelle pour les insérer dans la vie active par et grâce à une formation comportementale et professionnelle



2. Calendrier de montée en puissance de l'expérimentation 3 centres PAM 2015 - 1000 volontaires bénéficiaires au 31 DEC 2016



La Garantie Jeunes, c'est :

- un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 461,26 € pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situations professionnelles.

Bilan régional 2013-2014 CRMA

Action de soutien auprès des jeunes suite à la rupture de contrats d'apprentissage

Une action avait été conduite par la CRMA de Lorraine en partenariat avec la Région Lorraine sur la période allant de septembre 2013 à décembre 2014 pour mettre en place un dispositif d'accompagnement et de conseil par les CMA auprès des jeunes et des entreprises confrontés à la rupture d'un contrat d'apprentissage.

L'action a consisté à prendre contact avec les jeunes et entreprises en situation de ruptures, à réaliser un ou plusieurs entretiens de suivis et à rechercher des solutions pour prioritairement poursuivre leur parcours en apprentissage, poursuivre vers la voie scolaire ou trouver un emploi.

Dans le cadre de cette action, l'objectif de 300 suivis était fixé. Le bilan quantitatif a été le suivant :

	Total
Nombre de ruptures	2118
Nombre de jeunes contactés	2010
Nombre de jeunes engagés dans le dispositif	212
Nombre d'entreprises contactées	2111
Nombre d'offres déposées	506
Nombre de contrats d'apprentissage signés	1844

Vous constaterez que 10% des jeunes contactés ont souhaité et ont été accompagnés par leur CMA, sans compter ceux ayant retrouvé un débouché par eux-mêmes.

Les raisons principales des ruptures sont listées ci-après par ordre d'importance, du plus cité au moins cité par le jeune :

Désaccord avec (jeune ou) employeur	26,64%
Métier choisi non en adéquation avec l'image faite	18,85%
Autre	13,52%
Désaccord avec personnel de l'entreprise	7,38%
Désaccord avec formateur	4,92%
Problèmes personnels	4,92%
Problèmes liés aux horaires	4,51%
Problèmes de salaire	4,10%
Absences fréquentes dans l'entreprise	2,87%
Problèmes de transport	2,87%
Problèmes liés aux conditions de travail	2,87%

Problème de formation au CFA	2,05%
Problèmes de santé	2,05%
Réussite à l'examen	1,64%
Problèmes d'hébergement	0,82%
Absences fréquentes en CFA	0,00%
Problèmes d'intégration	0,00%
embauche	0,00%
Mode de formation ne convient pas	0,00%

Nous pouvons observer que les désaccords avec l'employeur, le personnel de l'entreprise ou le formateur représentent à eux-seuls près de 40% des causes de rupture des contrats. L'aspect comportemental est régulièrement cité par les employeurs comme étant une source de conflit avec les jeunes.

L'image du métier choisi par le jeune ne se trouve pas en conformité avec l'image qu'il s'en faisait avant d'intégrer la voie de l'apprentissage. Ce second motif représente près de 20% des ruptures. Une des pistes d'amélioration porterait sur la prise de conscience de la difficulté de certains métiers lors de l'orientation des jeunes. Néanmoins, si l'accent est mis sur cet aspect, les artisans pourraient a contrario avec des difficultés à trouver des jeunes en apprentissage, ce qui est déjà le cas dans certaines filières.

L'opération a été reconduite sur la période 2014-2015. L'objectif est de suivre 160 jeunes sur cette période. Or, les modalités de prescription de l'accompagnement ont changé. L'information sur la rupture doit être transmise à la CMA concernée pour mettre en place l'accompagnement. Or, nous regrettons de constater :

- que les CFA ne jouent pas le jeu de « renvoyer » les jeunes vers les CMA
- que le temps écoulé entre la rupture et la transmission de l'information aux CMA peut être long. Dans ce cas, la prise de contact avec le jeune et la recherche de solutions s'avèrent beaucoup plus complexes pour le conseiller de la CMA

CRCI

RUPTURES CONTRATS D'APPRENTISSAGE - LORRAINE

NIVEAU DE FORMATION	2013		2014		TOTAL
	Nbre Filles	Nbre Garçons	Nbre Filles	Nbre Garçons	
Niveau 5	344	317	251	266	1178
Niveau 4	133	155	133	146	567
Niveau 3	149	185	133	161	628
Niveau 2	39	35	30	33	137
Niveau 1	18	29	15	27	89
TOTAL	683	721	562	633	2599
	1404		1195		

RUPTURES PAR SEXE

	2013		2014	
	NBRE CONTRATS ENREGISTRES		NBRE CONTRATS ENREGISTRES	
	5127		5044	
TOTAL RUPTURES	1404	27,38%	1195	23,69%
RUPTURES Garçons	721	14,06%	633	12,55%
RUPTURES Filles	683	13,32%	562	11,14%

RUPTURES PAR NIVEAU DE FORMATION

	2013		2014	
	NBRE CONTRATS ENREGISTRES		NBRE CONTRATS ENREGISTRES	
	5127		5044	
TOTAL RUPTURES	1404	27,38%	1195	23,69%
RUPTURES Niveau 5	661	12,89%	517	10,25%
RUPTURES Niveau 4	288	5,62%	279	5,53%
RUPTURES Niveau 3	334	6,51%	294	5,83%
RUPTURES Niveau 2	74	1,44%	63	1,25%
RUPTURES Niveau 1	47	0,92%	42	0,83%

IAE : Autres dispositifs d'insertion par la mise en situation de travail de personnes en rupture...

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Quels salariés ?

Les structures d'insertion s'adressent à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, notamment :

- les jeunes de moins de 26 ans en difficulté ;
- les [bénéficiaires de minima sociaux](#) (RSA) ;
- les [demandeurs d'emploi de longue durée](#) ;
- les [travailleurs reconnus handicapés](#)

Les structures d'insertion proposent à chaque salarié un emploi et un accompagnement adaptés à ses besoins : réentraînement aux rythmes de travail, formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience, accompagnement social ...

L'IAE est née de la nécessité de redonner un emploi à des personnes durablement écartées du marché du travail, notamment dans des quartiers périphériques des grandes villes où l'activité économique s'est raréfiée. En proposant emploi et accompagnement, les SIAE permettent à leurs salariés de travailler sur les sujets connexes (santé, logement, démarches administratives, compétences de base).

L'insertion par l'activité économique concerne un public hétérogène. Pôle emploi établit des diagnostics individuels selon les critères de l'IAE, et oriente après agrément, les personnes vers les structures locales.

Ces critères – demandeurs d'emploi de longue ou très durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans sans emploi –, on le constate, renvoient à une multitude de situations : jeunes sortis de l'école sans bagage, personnes titulaires du RSA, cadres seniors sans emploi depuis un an, etc. Le point commun à toutes ces personnes est la faiblesse ou l'absence de qualification, voire la difficile transposition de leurs compétences dans le contexte du marché de l'emploi. Il s'agit là d'un frein majeur qui les empêche de retrouver un travail. L'expérience au sein des SIAE va leur permettre de retrouver un salaire, de reprendre confiance et de définir un (nouveau) projet professionnel.

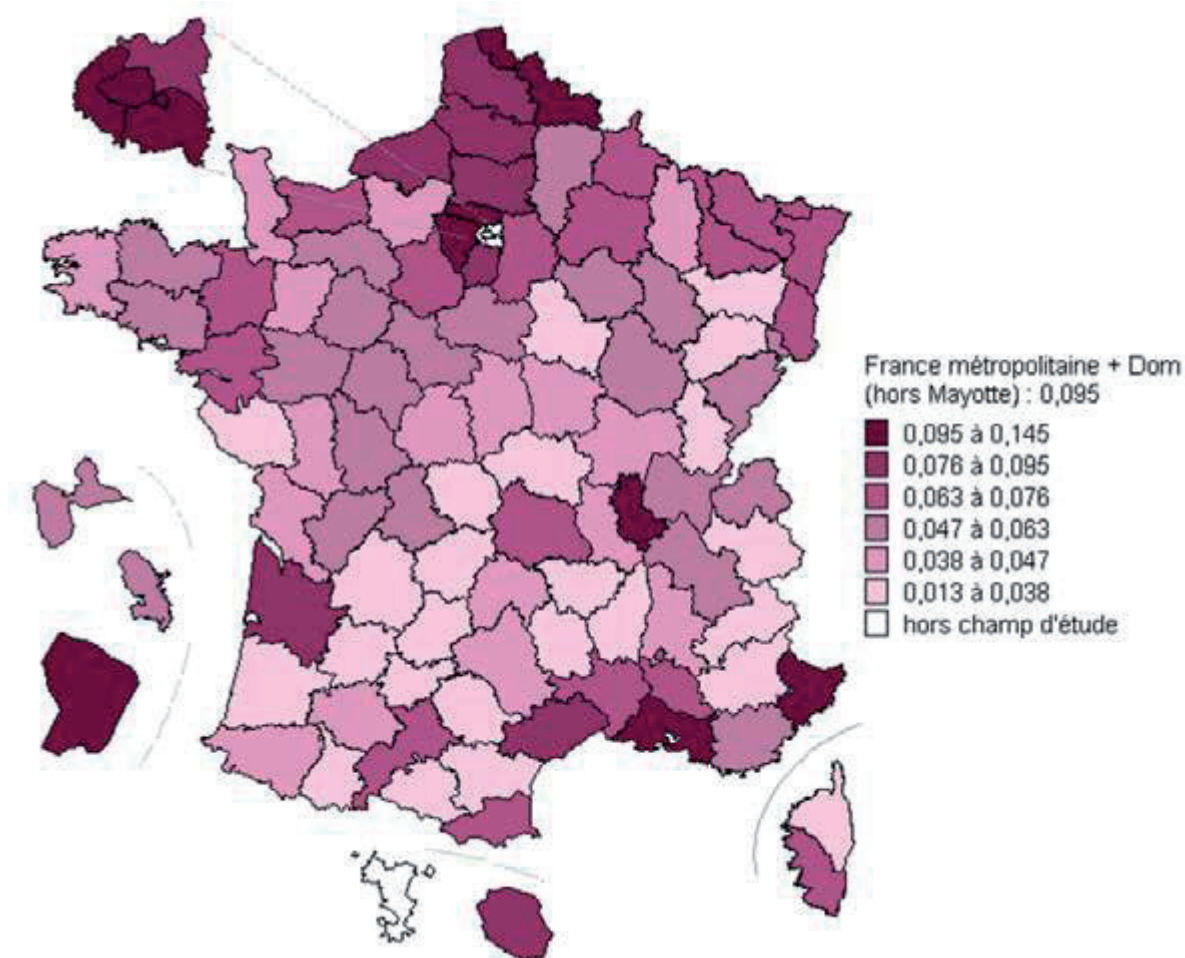
IAE et formation : mobiliser par et pour l'emploi

De nombreux jeunes sortis du système scolaire rejettent toute forme de formation ; la mise en situation de production dans une structure d'insertion permet des apprentissages sociaux et professionnels, qui vont parfois permettre au jeune de reprendre à l'issue de son parcours IAE une formation qualifiante.

Qu'elle vise l'acquisition de savoirs de base, de compétences professionnelles, la lutte contre l'illettrisme, l'obtention d'une qualification, la formation est au cœur des préoccupations quotidiennes des structures d'insertion par l'activité économique.

(sources DGEFP ; CNAR IAE ; Direccte Lorraine ; Fédération des Entreprises d'insertion – Lorraine)

TYPE DE STRUCTURE	EI	ETTI	AI	ACI	TOTAL
Nombre de salariés passés dans la structure en 2014 (en nombre)	397	576	2638	4298	7909
part des femmes en %	33,25	17,71	59,7	34,18	41,45
part des bénéficiaires du RSA en %	30,48	28,3	24,7	59,56	44,19
part des inscrits à Pôle emploi en %	96,73	92,71	73,03	94,6	87,37
part des sans emploi depuis moins d'un an en %	32,24	44,1	14,47	26,24	23,92
part des sans emploi depuis 1 an à moins de 2 ans en %	22,42	16,84	5,11	26,73	18,58
part des sans emploi depuis 2 ans et plus en %	29,47	18,06	7,46	39,18	26,57
part des jeunes de moins de 26 ans en %	21,91	30,56	28,33	20,31	23,81
part des jeunes de moins de 26 ans peu qualifiés en %	11,59	15,97	12,31	11,45	12,07
part des personnes sans emploi de 50 ans et plus	11,08	8,68	16,89	14,15	14,51
part des personnes reconnues travailleurs handicapés	4,53	1,74	3,9	6,65	5,27
part des personnes avec un niveau supérieur au bac	2,77	3,13	5,34	6,89	5,89
part des personnes de niveau bac	16,62	13,19	16,06	13,05	14,25
part des personnes avec un niveau CAP - BEP	48,11	51,39	42,08	46,84	45,65
part des personnes avec un niveau inférieur au CAP	32,49	32,29	36,29	32,95	33,99
	1883	jeunes passés dans ces dispositifs en 2014 (relevant des critères IAE)*			
	955	jeunes peu qualifiés passés dans ces dispositifs en 2015			



Source MEN

La mixité sociale dans les collèges et la ségrégation sociale entre les collèges

Plusieurs indices statistiques permettent de mesurer cette ségrégation. Prenons celui qui permet de mesurer la ségrégation des collèges au regard des quatre groupes de PCS (H). La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus les écarts sociaux entre les collèges sont importants et plus leur population est homogène.

Les résultats de cette mesure existent bien sûr si l'on considère l'ensemble du territoire français.

Mais ces résultats sont plus intéressants si l'on passe à un échelon plus local.

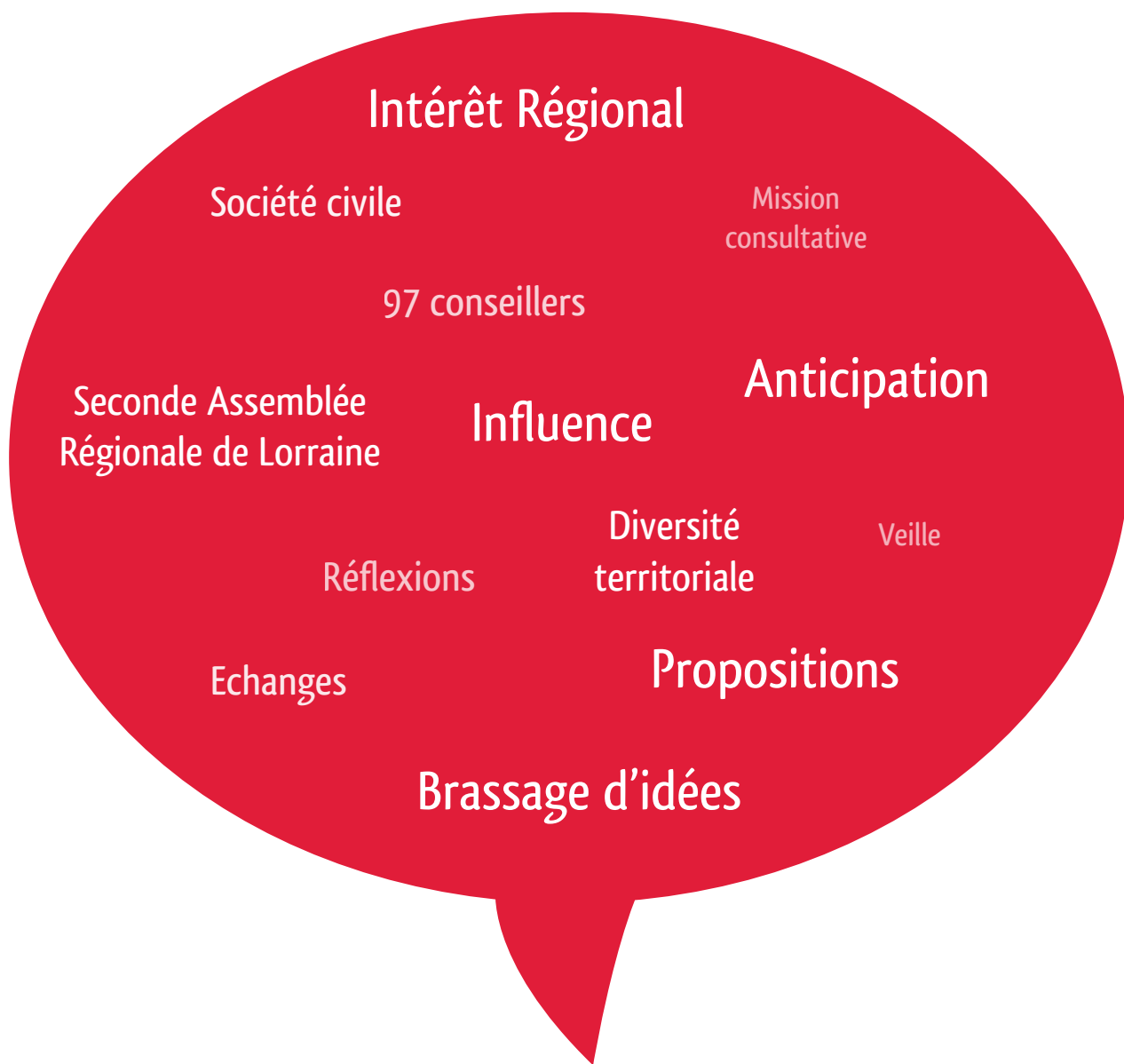
Un exemple au niveau départemental : les départements de la Somme et des Vosges

La composition sociale moyenne des collégiens de ces deux départements est très semblable.

L'indice de ségrégation (H) permet de montrer que les collèges de la Somme sont beaucoup plus ségrégués que ceux des Vosges.

La ségrégation sociale est plus forte dans les départements urbains

	Part des collégiens de catégorie...				indice de ségrégation (H)
	très favorisée	favorisée	moyenne	défavorisée	
Vosges	14,4 %	12,8 %	25,1 %	47,6 %	0,036
Somme	15,6 %	10,5 %	25 %	48,8 %	0,085



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LORRAINE

Hôtel de Région - Place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 26 - Fax 03 87 33 61 09

www.ceselorraine.eu - cese@lorraine.eu
www.facebook.com/ceselorraine
www.twitter.com/ceselorraine

DÉCEMBRE 2015